



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 145 - SEPTEMBRE 2014**

# SOMMAIRE

## **Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

Décision N °2014258-0001 - Délégations de signature en matière de ressources humaines - 15 septembre 2014	1
Décision N °2014258-0002 - Délégations de signature en matière de dépenses et de recettes - 15 septembre 2014	6
Décision N °2014258-0003 - Délégations de signature en matière d'achats et de marchés publics - 15 septembre 2014	17
Décision N °2014258-0004 - Délégations de signature en matière de réponses à des appels à concurrence - 15 septembre 2014	22
Décision N °2014258-0005 - Délégations de signature en matière d'enseignements - 15 septembre 2014	25
Décision N °2014258-0006 - Délégations de signature en matières spécifiques - 15 septembre 2014	28
Décision N °2014259-0001 - Délégation de signature pour la vente du Centre de Lajoux - 16 septembre 2014	33

## **Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris**

Arrêté N °2014258-0012 - Arrêté portant subdélégation de signature par Monsieur Michel SAINT- JEAN, directeur interrégional des services pénitentiaires de PARIS - Avenant n ° 2 -	35
--	----

## **Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté N °2014244-0084 - Arrêté portant délégation de signature à Pascale DESCHEMAEKER, Cécile ASTARICK, ROLLAND Martine, AMOUROUX Yannick, CASTELLS Jean Luc, DELAROCQUE Patricia, DESPLANCHES Olivier, MAILLY Mireille, PERROT Françoise, QUINTANE Ludovic, SEJOURNE Bruno, SUISSA Sylvia, THEODORE Impéria	40
Arrêté N °2014259-0004 - Arrêté portant délégation de signature à Yohann KOCHEL, Marie- Aimée HIERSO, Richard TREZEGUET	43

## **Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt**

Décision N °2014253-0001 - Arrêté portant subdélégation de signature de la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de forêt d'Ile- de- France pour l'exercice des missions des services de l'établissement FranceAgrimer	47
---	----

## **Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement**

Décision N °2014254-0001 - Décision n °2014-023 portant subdélégation en matière administrative	50
Décision N °2014254-0002 - Décision n °2014-024 portant subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire	55

Décision N °2014255-0002 - Décision n °2014-026 portant subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire .....	60
Décision N °2014255-0003 - Décision n °2014-025 portant subdélégation en matière administrative .....	65

### **Rectorat de l'académie de Créteil**

Arrêté N °2014258-0009 - Arrêté du 15 septembre 2014 portant délégation de signature à Madame Catherine RATEAU, chef du département de l'accompagnement et du suivi des politiques éducatives de l'académie de Créteil .....	72
Arrêté N °2014258-0010 - Arrêté du 15 septembre 2014 portant délégation de signature à Monsieur Julien VASSEUR, chef du département de l'organisation scolaire de l'académie de Créteil .....	75
Arrêté N °2014258-0011 - Arrêté du 15 septembre 2014 portant délégation de signature à Madame Martine AMIOT, directrice de la pédagogie, déléguée académique à la formation des personnels enseignants et déléguée académique à la formation des personnels d'encadrement de l'académie de Créteil .....	78
Arrêté N °2014258-0013 - Arrêté du 15 septembre 2014 portant délégation de signature à monsieur Raymond DARGEIN, directeur des systèmes d'information de l'académie de Créteil .....	81

### **Rectorat de l'académie de Versailles**

Arrêté N °2014251-0036 - Arrêté du 08 septembre 2014 modificatif de l'arrêté du 20 septembre 2013 - Délégation de signature du Recteur aux services académiques .....	84
---	----



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision n ° 2014258-0001**

**signé par**  
**Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

**le 15 Septembre 2014**

**Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

Délégations de signature en matière de  
ressources humaines - 15 septembre 2014

## DÉCISION

### **Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,**

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie pris en application de la loi du 10 décembre 1952 ;
- Vu le règlement intérieur du personnel de la chambre de commerce et d'industrie de région Paris-Ile-de-France
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;

#### **Décide :**

##### **ARTICLE 1**

De donner délégation de signature à Monsieur Etienne GUYOT, Directeur général, à effet de signer les décisions individuelles et les conventions relatives au recrutement, à la gestion et à la mise à pied à titre conservatoire, des agents exerçant les fonctions de directeur général délégué, de directeur général adjoint, de directeur général délégué départemental, de directeur en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeur d'une école, à l'exception des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, et des décisions de licenciement, prises après avis de la commission paritaire régionale, et de radiation des effectifs pour abandon de poste.

Sur proposition du Directeur général, en cas d'absence ou d'empêchement, Michel DELAMAIRE, Directeur général délégué, reçoit délégation de signature dans les mêmes termes.

#### **Décide :**

Sur proposition du Directeur général,

##### **ARTICLE 2**

De donner délégation de signature à Philippe JACOB, Directeur général adjoint des ressources humaines, à effet de signer, pour l'ensemble des agents de la CCIR :

1. les décisions individuelles relatives au recrutement et à la gestion des agents (stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école) à l'exclusion des sanctions disciplinaires, autres que l'avertissement et des décisions de licenciement, prises après avis de la commission paritaire régionale, et de radiation des effectifs pour abandon de poste ;
2. les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIR ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité ;
3. les réquisitions des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens ;
4. les conventions de détachement ou de mise à disposition ;
5. les décisions prononçant une suspension de fonctions à titre conservatoire ;
6. les conventions relatives à la cessation d'un commun accord de la relation de travail ;

7. les décisions individuelles concernant le Fonds Social ;
8. les décisions individuelles relatives à l'ancien régime spécial d'assurance maladie et relatives au chômage ;
9. les décisions relatives à l'application de l'article 32 du statut du personnel des CCI ;
10. les décisions portant admission à la retraite ;
11. les décisions individuelles relatives à l'application du règlement de l'ancien régime spécial d'assurance vieillesse de la CCIP ;
12. les décisions individuelles relatives à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement de l'intégration du RSAV au régime général et concernant la retraite, le régime de retraite supplémentaire et la prévoyance.

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe JACOB, Olivier MARLAND, Directeur du pôle « gestion administrative et sociale », reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions pour les seules décisions visées aux points 7, 8, 9, 10, 11 et 12 indiqués ci-dessus.

### ARTICLE 3

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions, à effet de signer :

- les décisions individuelles relatives au recrutement et à la gestion des agents (stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école) de l'ensemble des directions et écoles rattachées à la direction-générale-adjointe, y compris les décisions relatives aux agents exerçant les fonctions de directeur en charge d'une direction, d'un établissement, d'une école ou d'un service rattachés à la direction générale adjointe dont ils ont la charge, à l'exclusion des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, des décisions de licenciement prises après avis de la commission paritaire régionale, des décisions de radiation des effectifs pour abandon de poste, des décisions d'admission à la retraite ;
- les conventions de stage ;
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail organisant la fermeture des services relevant de leur autorité ;

NOM	FONCTION	EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPECHEMENT	
		NOM	FONCTION
Jean-Luc NEYRAUT	Directeur général adjoint chargé de l'administration générale		
Xavier CORNU	Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Richard SKRZYPCZAK Michel REVERSAT	Directeur, adjoint au DGA – ERF Secrétaire général de la DGA –ERF
Jean-Claude SCOUPE	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises		
Pascal MORAND	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative	Anne GALITZINE	Directeur chargé de la programmation de la DGA EMC
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes	Remy ARTHUS	Directeur du développement international des entreprises

### ARTICLE 4

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions, à effet de signer :

- les décisions individuelles relatives au recrutement et à la gestion des agents (stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école) à l'exclusion des sanctions disciplinaires, autres que l'avertissement, des décisions de licenciement prises après avis de la CPR, des décisions de radiation des effectifs pour abandon de poste, des décisions d'admission à la retraite ;
- les conventions de stage ;
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail organisant la fermeture des services relevant de leur autorité.

NOM	FONCTION	EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPECHEMENT	
		NOM	FONCTION
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Odile JARRY	Directeur Adjoint au DGDD
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental de la CCI Versailles –Yvelines	Christian BOYER	Directeur Adjoint au DGDD
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Marc-André DEMETZ	Directeur Adjoint au DGDD
Tristan GILLOUARD	Directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT	Directeur Adjoint au DGDD
Loïc CHOUIN	Directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur Adjoint au DGDD
BERNARD CAYOL	Directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur Adjoint au DGDD
Jean DESTRIBATS	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures	Daniel RAMAGE Philippe DO NGOC	Directeur délégué aux affaires régionales Responsable du pôle affaires réglementaires et électorales
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication		
Dominique CHARNEAU	Inspecteur général	Brigitte POIRE-MARAUX	Adjoint à l'inspecteur général
Michèle HABY-ARLEN	Directeur de la stratégie, du plan et de la gestion des risques		
Thierry LAURENT	Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage	Antoine DEVE	Directeur adjoint
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion	Mathieu BOULANGER	Directeur adjoint
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Georges DAUBRESQUE	Responsable pôle restaurant et pôle impression reprographie
Yves SOUBIGOU	Directeur du pilotage du système d'information	Marie-Céline DORS	Responsable du département pilotage et support de la filière
Marianne CONDE-SALAZAR	Directeur des relations internationales de la DGA ERF	Franck DESROCHES	Adjoint au Directeur
Philippe REGIMBART	Directeur des admissions et concours	Xavier COVILLE	Adjoint au Directeur de la DAC
Bernard RAMANANTSOA	Directeur général de HEC Paris	Olivier MOREAU	Secrétaire général
Frank BOURNOIS	Directeur général de ESCP-EUROPE	Hervé DUFOORT	Secrétaire général
Dominique PERRIN	Directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN	Secrétaire général
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Thierry ARNAUD	Secrétaire général
Yves PORTELLI	Directeur des Gobelins	Murielle CHEVALIER	Secrétaire général
Christophe MERCADIER	Directeur de TECOMAH	Frédérique BONLIEU	Directeur adjoint
Chantal FOUQUE	Directeur de LA FABRIQUE		
Bruno GARDET	Directeur du CFI		
Bruno GARDET	Directeur du CFI, en tant que responsable de la maison de l'apprentissage		

Bruno de MONTE	Directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT	Directeur adjoint chargé de l'administration générale
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	Gilles CORDURIE	Responsable pédagogique
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	Secrétaire général
Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	Secrétaire général
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V	Laurent PERNA	Secrétaire général
Frédéric MANCINI	Directeur de GESCIA	Estelle DUFLOT	Secrétaire général
Eric DENOUX	Directeur du groupe SUD YVELINES	Lionel LE DEZ	Secrétaire général
Laurent PLAS	Directeur de l'ITEDEC	Sabrina FAINELLI	Secrétaire général
Michaël ETIENNE	Directeur par intérim de l'IFA CHAUVIN		
Laurent FABRETTI	Directeur de l'IFA Saint Gratien		
Stéphane LE MEN	Directeur de l'INHAC		
Richard BENAYOUN	Directeur du patrimoine et de l'immobilier	Pierre-Lionel BREVINION	Directeur adjoint
Yves REDONDO	Directeur des achats	Catherine CHEVRET-BERSANI	Directeur adjoint
Didier ISRAEL	Directeur juridique à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2014		

Sauf date de prise d'effet spécifique indiquée dans les tableaux ci-dessus, les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Elles annulent et remplacent celles précédemment données dans le même domaine.

Fait à Paris, le 15 septembre 2014


  
 Pierre-Antoine GAILLY





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision n ° 2014258-0002**

**signé par**  
**Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

**le 15 Septembre 2014**

**Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

Délégations de signature en matière de  
dépenses et de recettes - 15 septembre 2014

## DÉCISION

**Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,**

- Vu les articles R. 711-68 et A. 712-35 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;

**Décide :**

Sur proposition du Directeur général,

### ARTICLE 1

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions et des budgets notifiés à effet de signer les engagements de dépenses dans les conditions définies ci-après :

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers  CODES SAP
		Nom	Fonction	
<b>Chambres d'industrie et de commerce départementales</b>				
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental CCID Paris	Odile JARRY	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1310 CF : tous
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental CCID Versailles-Yvelines	Christian BOYER	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1380 CF : tous
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental CCID Hauts-de-Seine	Marc-André DEMETZ  Anne BARRIERE-L'ETENDARD	Directeur adjoint au DGDD Responsable administration, finances et ressources humaines	Société n° 1320 CF: tous
Tristan GILLOUARD	Directeur général délégué départemental CCID Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT  Jean-Louis ANDRIEUX Alexandre VAUDOIS	Directeur adjoint au DGDD Responsable Finances Responsable Administration et logistique	Société n°1330 CF : tous
Loïc CHOUIN	Directeur général délégué départemental CCID Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1340 CF : tous
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental CCID Val-d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1350 CF : tous
<b>Directions rattachées à la direction générale</b>				
Michèle HABY-ARLEN	Directeur de la stratégie, du plan et de la gestion des risques			Société n° 1110 CF : C440

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers  CODES SAP
		Nom	Fonction	
Michel DELAMAIRE	Directeur général délégué, responsable pôle recherche de financements nationaux et européens			Société n° 1110 CF : C450
Thierry LAURENT	Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage	Antoine DEVE Isabelle BRILLANT	Directeur adjoint Responsable du département supports	Société n° 2110, CF : tous
Jean DESTribats	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures	Françoise DELPUECH Daniel RAMAGE Philippe DO NGOC	Responsable du département gestion Directeur délégué aux affaires régionales Responsable du pôle affaires réglementaires et électorales	Société n° 1110 CF : C411
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication			Société n° 1110 CF : C403
Dominique CHARNEAU	Inspecteur général	Brigitte POIRE-MARAUX	Adjoint à l'inspecteur général	Société n° 1110 CF : C420
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion	Mathieu BOULANGER	Directeur adjoint	Société n° 1110 CF : C426
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion			Sociétés n° 1120 7010 CF : tous
<b>Directions générales adjointes</b>				
Xavier CORNU	Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Michel REVERSAT  Richard SKRZYPCZAK	Secrétaire général  Directeur, adjoint au DGA-ERF	Sociétés n° : * 2010 * 2040, 2150 les établissements d'enseignement : • 2200, 2270, 2300, 2450, 2510, 2520, 2560, 2580, 2590, 2920. • 2110, 2600, 2610, 2620, 2640, 2660, 2670, 2690, 2830, 2840, 2850, 2860 CF : tous
Véronique LABLE	Directeur du CFA			Société n° 2010 CF : 4A18, CF : 4A30
Anne-Marie LE BEVILLON	Directeur du marketing			Société n° 2010 CF : 4A26, 4A27, 4A30
Nathalie BERRIAT	Directeur de l'innovation pédagogique			Société n° 2010 CF : 4A11, 4A20, 4A21, 4A22, 4A24
Jacques –Olivier HENON	Directeur des politiques éducatives			Société n°2010 CF : 4A16, 4A28, 4A29
Sylvie MOUCHEZ	Responsable du département orientation (BIOP et CIOP )			Société n°2010 CF : 4A16
Marianne CONDE-SALAZAR	Directeur des relations internationales de la DGA ERF	Franck DESROCHES	Adjoint au Directeur	Société n° 2040 CF : tous
Philippe REGIMBART	Directeur des admissions et concours	Xavier COVILLE	Adjoint au Directeur de la DAC	Société n°2150 CF : tous
Jean-Claude SCOUPÉ	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises	Christophe PERRET	Chargé de mission	Société n°1140 CF : tous Société n°7030 CF : tous

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers  CODES SAP
		Nom	Fonction	
Bertrand MARJOLLET	Directeur des Filières et Territoires			Société n° 1140 CF : 2160, 2162, 2172, 2180, 2181, 2182 Société n° 7030 CF : tous
William PROST	Directeur du Développement des entreprises			Société n° 1140 CF : 2150, 2151, 2171, 2179
Géraldine FROBERT	Directeur de l'appui réglementé et de l'information			Société n° 1140 CF :2111, 2112,2113,2114, 2115 2120,2130
Catherine DEMONGEOT	Directeur du marketing et des relations clients			Société n° 1140 CF :2117,2118, 2140,2165, 2183
Pascal MORAND	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative	Anne GALITZINE  Jean-Luc BIACABE	Directeur chargé de la programmation de la DGA EMC Directeur des politiques économiques	Société n° 1400 CF : tous
Anne OUTIN-ADAM	Directeur des politiques législatives et juridiques			Société n° 1400 2N10 2N16 2N40 2N41 2N42
Mirko HAYAT	Directeur du CREDA			Société n° 1400 CF : 2N42
Sébastien CALMONT	Directeur de IRPI			Société n° 1400 CF : 2N41
France MOROT-VIDELAINE	Directeur des politiques territoriales de la DGA EMC			Société n° 1400 CF : 2N30 2N31 2N32 2N33
Philippe JACOB	Directeur général adjoint chargé des ressources humaines			Sociétés n° 1110 CF : C410 Sociétés n° 8010 8020 8030 CF: tous
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes	Remy ARTHUS  Georges FISCHER  Jean--Luc FERLANDE	Directeur du développement international des entreprises Directeur réseaux et partenariats internationaux Adjoint au directeur	Société n° 1130 CF : tous
Jean-Luc NEYRAUT	Directeur général adjoint de l'administration générale	Jeanne-Marie DUMON	Directeur, adjoint au DGA	Sociétés n° : * 1910, 1920, 2910 CF : tous * 1500 - 1510 CF : tous
Thierry MENUET	Responsable du service de prévention et des risques			Société n° 1500 CF : 6 P01
Loïc CAHIERE	Responsable du service des assurances			Société n° 1500 CF : 6 P02
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Georges DAUBRESQUE	Responsable pôle restauration et impression	Société n° 1510 CF : tous
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Olivier ROBERT		Société n° 1510 CF : 2USC
Frédéric DA SILVA	Gérant de restaurant	José POSENATO Miguel ADELINO Nathalie LAPEYRE  Serge LENOIR Djaffar OUSSADA	Magasinier Magasinier Assistante administrative Magasinier Gestionnaire administratif	Société n° 1510 CF : 2UHE 2UTE

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers  CODES SAP
		Nom	Fonction	
Pascal FRANCINEAU	Gérant de restaurant	Noël HUE Yannick LE BERRE Amar DERDARE Luc BREBION Stéphane BLANCHE	Magasinier Magasinier Magasinier Magasinier Cuisinier	Société n° 1510 CF : 2UCH 2UTO 2UGA 2UDR
Bruno CHASSAIGNE	Gérant de restaurant	Daniel CORBIZET Arlette LACAZE David PARRAIN	Econome Magasinier Magasinier	Société n° 1510 CF : 2URE
Yannick HOUSSARD	Responsable de la division impression	Christian BERTINARIA  Angélique ROUX Sylvie METAIS Jean-Marc PERROT Freddy DRUBIGNY Alain MESNY	Responsable production atelier Infographiste Infographiste Infographiste Infographiste	Société n° 1510 CF : 2UI1 2UI2 2UI3
Didier ISRAEL	Directeur juridique à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2014	Claude COILLARD-CHABIR	Responsable conventions appui et contentieux privé	Société n°1500 CF : C402
Richard BENAYOUN	Directeur du patrimoine et de l'immobilier	Pierre-Lionel BREVINION Muriel BOYER	Directeur adjoint  Responsable de pôle	Société n° 1500 CF : C404 Sociétés n° 1910, 2910 CF : tous
Yves SOUBIGOU	Directeur du pilotage du système d'information	Pascal JACQUIN  Marie-Cécile DORS	Directeur adjoint  Responsable département pilotage et support de la filière	Société n° 1920 CF : tous Etablissement n°1500 CF : C409
Yves REDONDO	Directeur des achats	Catherine CHEVRET-BERSANI Guillaume NATUREL	Directeur adjoint	Société n° 1500 CF : C418
<b>Ecoles</b>				
Bernard RAMANANTSOA	Directeur général de HEC Paris	Olivier MOREAU	Secrétaire général	Société n° 2200 CF : tous
Bérengère PAGES	Directeur des relations avec les entreprises			Société n° 2200 CF :4FEN,4F71,4F72, 4F73
Pierre DUSSAUGE	Doyen du corps professoral			Société n° 2200 CF: 4F6D,4F81,4F82,4F84 ,4F1B,4F2D,
Eloïc PEYRACHE	Directeur délégué de HEC paris			Société n° 2200 CF : 4F2G, 4F59
Bernard GARETTE	Directeur délégué du MBA HEC paris			Société n° 2200 CF :4F31,4F32,4F33,4 F34,4F35,4F36
Marina KUNDU	Directeur délégué Ex Ed HEC			Société n° 2200 CF : 4F51,4F52,4F53, 4F54
Blaise ALLAZ	Doyen associé à la recherche	Pierre DUSSAUGE	Doyen du corps professoral	Société n°2200 CF : 4F83
Frank BOURNOIS	Directeur général de ESCP-EUROPE	Hervé DUFOORT	Secrétaire général	Société n° 2270 CF : tous
Dominique PERRIN	Directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN Huguette PALADE	Secrétaire général Responsable Administratif et financier	Société n° 2300 CF : tous
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Thierry ARNAUD	Secrétaire général	Société n°2450 CF : tous
Yves PORTELLI	Directeur des Gobelins	Murielle CHEVALIER	Secrétaire général	Société n° 2510 CF : tous
Chantal FOUQUE	Directeur de LA FABRIQUE			Société n°2520 CF : tous
Christophe MERCADIER	Directeur de TECOMAH	Denis RIMBEAU	Adjoint au directeur	Société n° 2560 CF : tous

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers  CODES SAP
		Nom	Fonction	
Bruno de MONTE	Directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT  Alexandra LEPLATRE	Directeur adjoint chargé de l'administration générale Responsable Finances, Achats et approvisionnements	Société n° 2590 CF : tous
Bruno GARDET	Directeur du CFI	Sabrina TRUDEMP	Responsable administratif et financier	Société n° 2580 CF : tous
Bruno GARDET	Directeur du CFI, en tant que responsable de la maison de l'apprentissage	Sabrina TRUDEMP	Responsable administratif et financier	Société n° 2920 CF : tous
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	Gilles CORDURIE	Responsable pédagogique	Société n° 2640 CF : tous
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	Secrétaire général	Société n° 2670 CF : tous
Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	Secrétaire général	Société n° 2620 CF : tous
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V	Laurent PERNA	Secrétaire général	Société n° 2840 CF : tous
Frédéric MANCINI	Directeur de GESCIA	Estelle DUFLOT	Secrétaire général	Société n° : 2600 CF : tous
Eric DENOUX	Directeur du groupe SUD YVELINES	Lionel LE DEZ Sandrine PROVOT	Secrétaire général Responsable administratif et financier	Sociétés n° 2660, 2690, 2860 CF : tous
Laurent PLAS	Directeur de l'ITEDEC	Sabrina FAINELLI	Secrétaire général	Société n° 2850 CF : tous
Michaël ETIENNE	Directeur par intérim de l'IFA CHAUVIN			Société n° 2610 CF : tous
Laurent FABRETTI	Directeur de l'IFA Saint Gratien			Société n° 2830 CF : tous

## ARTICLE 2

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions, à effet de signer les actes dont découle une créance (devis et/ou accord d'une remise) dans les conditions définies ci-après :

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers
		Nom	Fonction	
<b>Chambres d'industrie et de commerce départementales</b>				
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental CCID Paris	Odile JARRY	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1310 CF : tous
Denis DANG	Adjoint au directeur CCID Paris			Société n° 1310 CF : 2J10 2J11 2J12 2J13 2J14 2J15
Pierre DE RICAUD	Responsable du département développement territorial CCID Paris			Société n° 1310 CF : 2J20 2J21 2J22 2J23 2J24 2J25
Ursula GERARD	Responsable du département développement des entreprises CCID Paris			Société n° 1310 CF : 2J40
Pierre ADES	Responsable du département création transmission formalités CCID Paris			Société n° 1310 CF : 2J30 2J31 2J32 2J33

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers
		Nom	Fonction	
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental CCID Versailles-Yvelines	Christian BOYER	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1380 CF : tous
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental CCID Hauts-de-Seine	Marc-André DEMETZ Anne BARRIERE-L'ETENDARD	Directeur adjoint au DGDD Responsable administration, finances et ressources humaines	Société n° 1320 CF : tous
Tristan GILLOUARD	Directeur général délégué départemental CCID Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT Jean-Louis ANDRIEUX	Directeur adjoint au DGDD Responsable Finances	Société n°1330 CF : tous
Loïc CHOUIN	Directeur général délégué départemental CCID Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1340 CF : tous
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental CCID Val d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1350 CF : tous
<b>Directions rattachées à la direction générale</b>				
Thierry LAURENT	Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage	Antoine DEVE Isabelle BRILLANT	Directeur adjoint Responsable du département supports	Société n° 2110, CF : tous
Jean DESTRIKATS	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures	Karine MICHEL Daniel RAMAGE	Responsable du pôle Gestion Friedland Directeur délégué aux affaires régionales	Société n° 1110 CF : C411
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication			Société n° 1110 CF : C403
Dominique CHARNEAU	Inspecteur général	Brigitte POIRE-MARAUX	Adjoint à l'inspecteur général	Société n° 1110 CF : C420
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion	Mathieu BOULANGER	Directeur adjoint	Société n° 1110 CF : C426
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion			Sociétés n° 1120 7010 CF : tous
<b>Directions générales adjointes</b>				
Xavier CORNU	Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Michel REVERSAT Richard SKRZYPCZAK	Secrétaire général Directeur adjoint au DGA-ERF	Sociétés n° : * 2010 * 2040, 2150 les établissements d'enseignement : * 2200, 2270, 2300, 2450, 2510,2520, 2560, 2580, 2590, 2920. * 2110, 2600, 2610, 2620, 2640, 2660, 2670, 2690, 2830, 2840, 2850, 2860 CF : tous
Véronique LABLE	Directeur du CFA			Société n° 2010 CF : 4A18, 4A30
Anne-Marie LE BEVILLON	Directeur du marketing			Société n° 2010 CF : 4A26, 4A30
Nathalie BERRIAT	Directeur de l'innovation pédagogique			Société n° 2010 CF : 4A11, 4A20, 4A21, 4A22, 4A24,
Jacques-Olivier HENON	Directeur des politiques éducatives			Société n° 2010 CF : 4A16 – 4A28 – 4A29

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers
		Nom	Fonction	
Sylvie MOUCHEZ	Responsable du département orientation (BIOP et CIOP)			Société n° 2010 CF : 4A16
Marianne CONDE-SALAZAR	Directeur des relations internationales de la DGA ERF	Franck DESROCHES	Adjoint au Directeur	Société n° 2040 CF : tous
Philippe REGIMBART	Directeur des admissions et concours	Xavier COVILLE	Adjoint au Directeur de la DAC	Société n° 2150 CF : tous
Jean-Claude SCOUPE	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises	Christophe PERRET	Chargé de mission	Société n° 1140 CF : tous Société n°7030 CF : tous
Bertrand MARJOLLET	Directeur des Filières et Territoires			Société n° 1140 CF : 2160, 2162, 2172, 2180, 2181, 2182 Société n°7030 CF : tous
William PROST	Directeur du Développement des entreprises			Société n° 1140 CF : 2150, 2151, 2171, 2179
Géraldine FROBERT	Directeur de l'appui réglementé et de l'information			Société n° 1140 CF : 2111, 2112, 2113, 2114, 2115 2120, 2130
Catherine DEMONGEOT	Directeur du marketing et des relations clients			Société n° 1140 CF : 2117, 2118, 2140, 2165, 2183
Pascal MORAND	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative	Anne GALITZINE  Jean-Luc BIACABE	Directeur chargé de la programmation de la DGA EMC Directeur des politiques économiques	Société n° 1400 CF : tous
Anne OUTIN-ADAM	Directeur des politiques législatives et juridiques			Société n° 1400 CF : 2N10 2N16 2N40 2N41 2N42
Mirko HAYAT	Directeur du CREDA			Société n° 1400 CF : 2N42
Sébastien CALMONT	Directeur de IRPI			Société n° 1400 CF : 2N41
France MOROT-VIDELAINE	Directeur des politiques territoriales de la DGA EMC			Société n° 1400 CF : 2N30 2N31 2N32 2N33
Philippe JACOB	Directeur général adjoint chargé des ressources humaines			Sociétés n°: 1110 CF : C410 Sociétés n° 8010 8020 8030 CF: tous
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes	Remy ARTHUS  Georges FISCHER  Jean--Luc FERLANDE Jean-François DUFOUR	Directeur du développement international des entreprises Directeur réseaux et partenariats internationaux Adjoint au directeur Chargé de mission	Société n° 1130 CF : tous
Agathe PACARD	Responsable du service Europe			Société n° 1130 CF : 2H31
Martine STEPANEK	Responsable du service Asie Amériques			Société n° 1130 CF : 2H34
Ousmane SECK	Responsable du service Afrique proche et moyen Orient			Société n° 1130 CF : 2H36
Laurence CARRARA	Responsable du service Foires et salons			Société n° 1130 CF : 2H37
Gilles WURMSER	Responsable du service Stratégie et actions sectorielles			Société n° 1130 CF : 2H51



NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers
		Nom	Fonction	
Hervé PARCINEAU	Responsable du CIE			Société n° 1130 CF : 2H52
Luc DARDAUD	Responsable du DFCE			Société n°1130 CF : 2H60 2H61 2H62 2H63
Sandrine ROL	Chef du service produits éditoriaux et formation	Florence SABOT	Responsable du service commercial	Société n° 1130 CF 2H16 2H72
Jean-Luc NEYRAUT	Directeur général adjoint de l'administration générale	Jeanne-Marie DUMON	Directeur, adjoint au DGA	Sociétés n° : * 1910, 1920, 2910 CF : tous * 1500 - 1510 CF : tous
Thierry MENUET	Responsable du service de prévention et des risques			Société n° 1500 CF : 6 P01
Loïc CAHIERE	Responsable du service des assurances			Société n° 1500 CF : 6 P02
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Georges DAUBRESQUE	Responsable pôle restauration et impression	Société n° 1510 CF : tous
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Olivier ROBERT		Société n° 1510 CF : 2USC
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Thierry SERANE	Secrétaire général du Pôle Bouse	Société n° 1510 CF : 2USB
Frédéric DA SILVA	Gérant de restaurant	José POSENATO Miguel ADELINO Nathalie LAPEYRE  Serge LENOIR Djaffar OUSSADA	Magasinier Magasinier Assistante administrative Magasinier Gestionnaire administratif	Société n° 1510 CF : 2UHE 2UTE
Pascal FRANCINEAU	Gérant de restaurant	Noël HUE Yannick LE BERRE Amar DERDARE Luc BREBION Stéphane BLANCHE	Magasinier Magasinier Magasinier Magasinier Cuisinier	Société n° 1510 CF : 2UCH 2UTO 2UGA 2UDR
Bruno CHASSAIGNE	Gérant de restaurant	Daniel CORBIZET Arlette LACAZE David PARRAIN	Econome Magasinier Magasinier	Société n° 1510 CF : 2URE
Yannick HOUSSARD	Responsable de la division impression	Christian BERTINARIA  Angélique ROUX Sylvie METAIS Jean-Marc PERROT Freddy DRUBIGNY Alain MESNY	Responsable production atelier Infographiste Infographiste Infographiste Infographiste Infographiste	Société n° 1510 CF : 2UI1 2UI2 2UI3
Didier ISRAEL	Directeur juridique à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2014	Claude COILLARD-CHABIR	Responsable conventions appui et contentieux privé	Société n°1500 CF : C402
Richard BENAYOUN	Directeur du patrimoine et de l'immobilier	Pierre-Lionel BREVINION  Muriel BOYER	Directeur adjoint  Responsable de pôle	Société n° 1500 CF : C404 Sociétés n° : * 1910 – 2910 CF : tous
Yves SOUBIGOU	Directeur du pilotage du système d'information	Pascal JACQUIN  Marie-Cécile DORS	Directeur adjoint  Responsable département pilotage et support de la filière	Société n° 1920 CF : tous Etablissement n°1500 CF : C409
Yves REDONDO	Directeur des achats	Catherine CHEVRET-BERSANI Guillaume NATUREL	Directeur adjoint	Société n° 1500 CF : C418
<b>Ecoles</b>				
Bernard RAMANANTSOA	Directeur général de HEC Paris	M. Olivier MOREAU	Secrétaire général	Société n°2200 CF : tous
Bérengère PAGES	Directeur des relations avec les entreprises			Société n° 2200 CF : 4FEN,4F71,4F72, 4F73

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers
		Nom	Fonction	
Pierre DUSSAUGE	Doyen du corps professoral			Société n° 2200 CF:4F6D,4F81,4F82,4F84,4F1B,4F2D,
Eloïc PEYRACHE	Directeur délégué de HEC paris			Société n° 2200 CF : 4F2G, 4F59
Bernard GARETTE	Directeur délégué du MBA HEC paris			Société n° 2200 CF :4F31,4F32,4F33,4F34,4F35,4F36
Marina KUNDU	Directeur délégué ExEd HEC			Société n° 2200 CF :4F51,4F52,4F53,4F54
Blaise ALLAZ	Doyen associé à la recherche	Pierre DUSSAUGE	Doyen du corps professoral	Société n°2200 CF : 4F83
Frank BOURNOIS	Directeur général de ESCP-EUROPE	Hervé DUFOORT	Secrétaire général	Société n° 2270 CF : tous
Maria KOUTSOVOULOU	Directeur académique			Société n°2270 4GA1 4GA2 4GA3 4GA5 4GA6 4GA7 4GG0
Delphine MANCEAU	Directeur corporate			Société n° 2270 CF 4GA4 4GB1 4GB2 4GB3 4GB4 4GB5 4GB6
Dominique PERRIN	Directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN	Secrétaire général	Société n° 2300 CF : tous
Tarik BOUROUINA	Directeur de la recherche ESIEE Paris			Société n° 2300 CF 4H60 4H65
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Thierry ARNAUD	Secrétaire général	Société n°2450 CF : tous
Christian CHENEL	Directeur des programmes et de la scolarité de NOVANCIA			Société n° 2450 CF 4J40, 4J44, 4J45, 4J46, 4J67 4J83 4J86
Lysiane MARECHAL	Directeur de la formation continue de NOVANCIA			Société n° 2450 CF : 4J51
Stéphane VINCENT	Directeur des relations entreprises de NOVANCIA			Société n° 2450 CF 4J71 4J52
Renaud REDIEN-COLLOT	Directeur de l'international de NOVANCIA			Société n° 2450 CF 4J12 4J63 4J66
Catherine LAIZE	Responsable Master de NOVANCIA	Christian CHENEL	Directeur des programmes et de la scolarité	Société n° 2450 CF :4J41 4J61 4J81 4J82
Damien FORTERRE	Responsable Bachelor de NOVANCIA	Christian CHENEL	Directeur des programmes et de la scolarité	Société n° 2450 CF : 4J42 4J62
Yves PORTELLI	Directeur des Gobelins	Murielle CHEVALIER	Secrétaire général	Société n° 2510 CF : tous
Chantal FOUQUE	Directeur de LA FABRIQUE			Société n°2520 CF : tous
Christophe MERCADIER	Directeur de TECOMAH	Denis RIMBEAU	Adjoint au directeur	Société n° 2560 CF : tous
Frédérique BONLIEU	Directeur adjoint			Société n°2560 CF tous sauf 4C30
Anne KOLSCH	Responsable de la formation continue			Société n° 2560 CF 4M30
Bruno de MONTE	Directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT	Directeur adjoint chargé de l'administration générale	Société n° 2590 CF : tous
		Alexandra LEPLATRE	Responsable Finances, Achats et approvisionnements	
Catherine MALLET	Directeur adjoint chargé des relations entreprises de FERRANDI	Grégoire AUZENAT	Directeur adjoint chargé de l'administration générale	Société n°2590 CF 4O22 4O21
		Alexandra LEPLATRE	Responsable Finances, Achats et approvisionnements	

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers
		Nom	Fonction	
Eric de CHAMPSAVIN	Directeur adjoint chargé des programmes de formation initiale de FERRANDI	Grégoire AUZENAT  Alexandra LEPLATRE	Directeur adjoint chargé de l'administration générale Responsable Finances, Achats et approvisionnements	Société n° 2590 CF 4031 4041 4051 4052 . 4053 4054 4055 4061 4071
Bruno GARDET	Directeur du CFI	Sabrina TRUDEMP	Responsable administratif et financier	Société n° 2580 CF : tous
Bruno GARDET	Directeur du CFI, en tant que responsable de la maison de l'apprentissage	Sabrina TRUDEMP	Responsable administratif et financier	Société n° 2920 CF : tous
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	Gilles CORDURIE	Responsable pédagogique	Société n° 2640 CF : tous
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	Secrétaire général	Société n° 2670 CF : tous
Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	Secrétaire général	Société n° 2620 CF : tous
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V	Laurent PERNA	Secrétaire général	Sociétés n° 2840 CF : tous
Frédéric MANCINI	Directeur de GESCIA	Estelle DUFLOT	Secrétaire général	Sociétés n° 2600 CF : tous
Eric DENOUX	Directeur du groupe SUD YVELINES	Lionel LE DEZ Sandrine PROVOT	Secrétaire général Responsable administratif et financier	Sociétés n° 2660, 2690, 2860 CF : tous
Laurent PLAS	Directeur de l'ITEDEC	Sabrina FAINELLI	Secrétaire général	Sociétés n° 2850 CF : tous
Michaël ETIENNE	Directeur par intérim de l'IFA CHAUVIN			Société n° 2610 CF : tous
Laurent FABRETTI	Directeur de l'IFA Saint Gratien			Société n° 2830 CF : tous

Sauf date de prise d'effet spécifique indiquée dans les tableaux ci-dessus, les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Elles annulent et remplacent celles précédemment données dans le même domaine.

Fait à Paris, le 15 septembre 2014

  
Pierre-Antoine GAILLY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision n ° 2014258-0003**

**signé par**  
**Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

**le 15 Septembre 2014**

**Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

Délégations de signature en matière d'achats et  
de marchés publics - 15 septembre 2014

## DÉCISION

### **Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,**

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le code de marchés publics ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;
- Vu la délibération de l'assemblée générale en date du 3 janvier 2013 ;

### **Décide :**

Sur proposition du Directeur général,

#### **ARTICLE 1**

De donner délégation de signature à Michèle HABY-ARLEN, Directeur de la stratégie, plan et gestion des risques, à effet de signer les marchés de services et de fournitures d'un montant inférieur à 130.000 € HT et les marchés de travaux d'un montant inférieur à 200.000 € HT ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés, pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

#### **ARTICLE 2**

De donner délégation de signature à Jean-Luc NEYRAUT, Directeur général adjoint chargé de l'administration générale, à effet de signer les marchés de services et de fournitures d'un montant inférieur à 130.000 € HT et les marchés de travaux d'un montant inférieur à 200.000 € HT ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés, pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, Jeanne-Marie DUMON, Directeur, adjoint au Directeur général adjoint chargé de l'administration générale, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

#### **ARTICLE 3**

De donner délégation de signature à Bernard RAMANANTSOA, Directeur général de HEC Paris, dans la limite de ses attributions, à effet de signer les marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 130.000 € HT, ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés.

En cas d'absence ou d'empêchement, Olivier MOREAU, Secrétaire général de HEC Paris, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

#### **ARTICLE 4**

De donner délégation de signature à Yves REDONDO, Directeur des achats, à effet de signer tous les marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 90.000 € HT, ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, Catherine CHEVRET, Directeur adjoint des achats, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

## ARTICLE 5

De donner délégation de signature à Richard BENAYOUN, Directeur du patrimoine et de l'immobilier, à effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 15.000 € HT et tous les marchés de travaux et de prestations de services associées d'un montant inférieur à 90.000 € HT ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, Pierre-Lionel BREVINION, Directeur adjoint du patrimoine et de l'immobilier, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

## ARTICLE 6

De donner délégation de signature à Didier ISRAEL, Directeur juridique à compter de la prise d'effet de sa nomination à cette fonction, soit le 1<sup>er</sup> octobre 2014, à effet de signer tous les marchés de services et de fournitures d'un montant inférieur à 15.000 € HT dans la limite de ses attributions et les marchés de prestations juridiques d'un montant inférieur à 15.000 € HT pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, écoles, directions, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

Dans l'attente de la prise de fonction de Didier ISRAEL, puis en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, Claude COILLARD-CHABIR, Responsable du service contentieux privé, appui juridique aux chambres de commerce et d'industrie départementales, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

## ARTICLE 7

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions et selon les conditions ci-après définies :

- marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 15.000 € HT ;
- marchés de prestations d'enseignement et d'animation de formation, d'ingénierie de formation, de location de salles, de location d'espaces dans des salons, d'études de cas et de matériels à usage sportif et récréatif d'un montant inférieur à 90.000 € HT ;

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement	
		NOM	FONCTION
<b>Chambres de commerce et d'industrie départementales</b>			
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Odile JARRY	Directeur adjoint au DGDD
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Christian BOYER	Directeur adjoint au DGDD
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Marc-André DEMETZ	Directeur adjoint au DGDD
Tristan GILLOUARD	Directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT	Directeur adjoint au DGDD
Loïc CHOUIN	Directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur adjoint au DGDD
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur adjoint au DGDD

<b>Directions rattachées à la direction générale</b>			
Jean DESTRIKATS	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures	Françoise DELPUECH Daniel RAMAGE Philippe DO NGOC	Responsable du département gestion Directeur délégué aux affaires régionales Responsable du pôle affaires réglementaires et électorales
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication		
Dominique CHARNEAU	Inspecteur général	Brigitte POIRE-MARAUX	Adjoint à l'inspecteur général
Thierry LAURENT	Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage	Antoine DEVE	Directeur adjoint
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion	Mathieu BOULANGER	Directeur adjoint
<b>Directions générales adjointes et directions rattachées</b>			
Philippe JACOB	Directeur général adjoint chargé des ressources humaines		
Xavier CORNU	Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Michel REVERSAT Richard SKRZYPCZAK	Secrétaire général de la DGA-ERF Directeur adjoint du DGA-ERF
Philippe REGIMBART	Directeur des admissions et concours	Xavier COVILLE	Adjoint au Directeur de la DAC
Marianne CONDE-SALAZAR	Directeur des relations internationales de la DGA ERF	Franck DESROCHES	Adjoint au Directeur
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes	Rémy ARTHUS	Directeur du développement international des entreprises
Pascal MORAND	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative	Anne GALITZINE	Directeur chargé de la programmation de la DGA EMC
Jean-Claude SCOUPE	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises	Christophe PERRET	Chargé de mission
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Georges DAUBRESQUE	Responsable pôle restaurant et pôle impression reprographie
Yves SOUBIGOU	Directeur du pilotage du système d'information	Pascal JACQUIN Marie-Céline DORS	Directeur adjoint Responsable du département pilotage et support de la filière
<b>Ecoles</b>			
Frank BOURNOIS	Directeur général de ESCP-EUROPE	Hervé DUFOORT	Secrétaire général
Dominique PERRIN	Directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN	Secrétaire général
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Thierry ARNAUD	Secrétaire général
Yves PORTELLI	Directeur des Gobelins	Murielle CHEVALIER	Responsable département, finances, contrôle, logistique informatique achats
Christophe MERCADIER	Directeur de TECOMAH	Denis RIMBEAU	Responsable administration, finances, achats, informatique et contrôle interne
Chantal FOUQUE	Directeur de LA FABRIQUE	Nathalie BERRIAT	Directeur de l'innovation pédagogique
Bruno GARDET	Directeur du CFI		
Bruno GARDET	Directeur du CFI, en tant que responsable de la maison de l'apprentissage		
Bruno de MONTE	Directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT	Directeur adjoint chargé de l'administration générale
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	Gilles CORDURIE	Responsable pédagogique
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	Secrétaire général
Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	Secrétaire général
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V	Laurent PERNA	Secrétaire général
Frédéric MANCINI	Directeur de GESCIA	Estelle DUFLOT	Secrétaire général
Eric DENOUX	Directeur du groupe SUD YVELINES	Lionel LE DEZ	Secrétaire général
Laurent PLAS	Directeur de l'ITEDEC	Sabrina FAINELLI	Secrétaire général
Michaël ETIENNE	Directeur par intérim de l'IFA CHAUVIN		

Laurent FABRETTI	Directeur de l'IFA Saint Gratien		
Stéphane LE MEN	Directeur de l'INHAC		

Sauf date de prise d'effet spécifique indiquée dans les tableaux ci-dessus, les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Elles annulent et remplacent celles précédemment données dans le même domaine.

Fait à Paris, le 15 septembre 2014



Pierre-Antoine GAILLY





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision n ° 2014258-0004**

**signé par**  
**Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

**le 15 Septembre 2014**

**Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

Délégations de signature en matière de  
réponses à des appels à concurrence - 15  
septembre 2014

## DÉCISION

### Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;

### Décide :

Sur proposition du Directeur général,

De donner délégation de signature à effet de signer :

- les actes de candidature à des mises en concurrence et des appels à proposition lancés par des institutions européennes ou internationales, des organismes publics français (État, collectivités territoriales, établissements publics) et des organismes privés ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, ainsi que l'ensemble des documents afférents aux offres présentées par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France et des pièces nécessaires à l'exécution des marchés dans les conditions définies ci-après et dans la limite de leur compétence :

à Michel DELAMAIRE, directeur général délégué, sans plafond et en cas d'absence ou d'empêchement des délégataires suivants :

NOM	FONCTION	Seuil des recettes prévisionnelles totales de l'opération pour la CCI de région
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental de la CCI Paris	< 150.000 € HT
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	< 150.000 € HT
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	< 150.000 € HT
Tristan GILLOUARD	Directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	< 150.000 € HT
Loïc CHOUIN	Directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	< 150.000 € HT
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	< 150.000 € HT
Jean-Claude SCOUPE	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises	< 700.000 € HT
Jean-Luc NEYRAUT	Directeur général adjoint chargé de l'administration générale	< 700.000 € HT
Pascal MORAND	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative	< 700.000 € HT
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes	< 700.000 € HT
Thierry LAURENT	Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage	< 150.000 € HT
Xavier CORNU Richard SKRZYPCZAK, en cas d'absence ou d'empêchement de Xavier CORNU	Directeur général adjoint chargé de l'enseignement de la recherche et de la formation Directeur, adjoint au Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation	< 700.000 € HT
Bernard RAMANANTSOA	Directeur général de HEC Paris	< 700.000 € HT
Frank BOURNOIS	Directeur général de ESCP-EUROPE	< 150.000 € HT
Dominique PERRIN	Directeur général d'ESIEE	< 150.000 € HT
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	< 150.000 € HT

NOM	FONCTION	Seuil des recettes prévisionnelles totales de l'opération pour la CCI de région
Yves PORTELLI	Directeur des Gobelins	< 150.000 € HT
Christophe MERCADIER	Directeur de TECOMAH	< 150.000 € HT
Chantal FOUQUE	Directeur de LA FABRIQUE	< 150.000 € HT
Bruno GARDET	Directeur du CFI	< 150.000 € HT
Bruno de MONTE	Directeur de Ferrandi	< 150.000 € HT
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	< 150.000 € HT
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA	< 150.000 € HT
Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	< 150.000 € HT
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V	< 150.000 € HT
Frédéric MANCINI	Directeur de GESCIA	< 150.000 € HT
Eric DENOUX	Directeur du groupe SUD YVELINES	< 150.000 € HT
Laurent PLAS	Directeur de l'ITEDEC	< 150.000 € HT
Mickaël ETIENNE	Directeur par intérim de l'IFA CHAUVIN	< 150.000 € HT
Laurent FABRETTI	Directeur de l'IFA Saint Gratien	< 150.000 € HT
Stéphane LE MEN	Directeur de l'INHAC	< 150.000 € HT
Marianne CONDE-SALAZAR	Directeur des relations internationales de la DGA ERF	< 150.000 € HT

Les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Elles annulent et remplacent celles précédemment données dans le même domaine.

Fait à Paris, le 15 septembre 2014



Pierre-Antoine GAILLY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision n ° 2014258-0005**

**signé par**  
**Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

**le 15 Septembre 2014**

**Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

Délégations de signature en matière  
d'enseignements - 15 septembre 2014

## DÉCISION

### **Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,**

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;
- Vu la délibération de l'assemblée générale en date du 3 janvier 2013 ;

### **Décide :**

Sur proposition du Directeur général,

#### **ARTICLE 1**

De donner délégation de signature à Xavier CORNU, Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation, à effet de signer les conventions liées à l'activité de nature pédagogique et académique des directions et des écoles rattachées à la DGA-ERF, à l'exclusion des conventions conclues avec une fondation, les filiales de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France, les établissements du réseau consulaire, les chambres de commerce étrangères.

En cas d'absence ou d'empêchement, Richard SKRZYPCZAK, Directeur, adjoint au Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

#### **ARTICLE 2**

De donner délégation de signature aux agents dont les noms suivent, dans la limite de leurs attributions pour signer :

- les décisions prises en application du règlement intérieur de leur établissement et des règlements pédagogiques régissant les formations ;
- les conventions liées à l'activité de nature pédagogique et académique de leur établissement, à l'exclusion des conventions conclues avec une fondation, les filiales de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France, les établissements du réseau consulaire, les chambres de commerce étrangères ;
- les autorisations de domiciliation des associations créées à l'initiative des enseignants ou des étudiants ;
- les conventions portant occupation temporaire des locaux d'une durée inférieure à 30 jours ;

NOM	FONCTION	EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPECHEMENT	
		NOM	FONCTION
Bernard RAMANANTSOA	Directeur général de HEC Paris	Olivier MOREAU	Secrétaire général de HEC Paris
Frank BOURNOIS	Directeur général de ESCP-EUROPE	Hervé DUFOORT	Secrétaire général de ESCP-Europe
Dominique PERRIN	Directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN	Secrétaire général de ESIEE
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Thierry ARNAUD	Secrétaire général de NOVANCIA
Yves PORTELLI	Directeur des Gobelins	Murielle CHEVALIER	Secrétaire général des Gobelins
Christophe MERCADIER	Directeur de TECOMAH	Frédérique BONLIEU	Directeur adjoint de TECOMAH
Chantal FOUQUE	Directeur de LA FABRIQUE	Nathalie BERRIAT	Directeur de l'innovation pédagogique
Bruno GARDET	Directeur du CFI		
Bruno GARDET	Directeur du CFI, en tant que responsable de la maison de l'apprentissage		
Bruno de MONTE	Directeur de FERRANDI	Eric de CHAMPSAVIN	Directeur adjoint chargé des programmes de formation initiale de FERRANDI
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	Gilles CORDURIE	Responsable pédagogique du CFA UPMC
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	Secrétaire général
Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	Secrétaire général de l'ITESCIA
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V	Laurent PERNA	Secrétaire général de SUP de V
Frédéric MANCINI	Directeur de GESCIA	Estelle DUFLOT	Secrétaire général de GESCIA
Eric DENOUX	Directeur du groupe SUD YVELINES	Lionel LE DEZ	Secrétaire général du groupe SUD YVELINES
Laurent PLAS	Directeur de l'ITEDEC	Nathalie ZUMSTEG Sabrina FAINELLI	Adjoint au Directeur Secrétaire général
Michaël ETIENNE	Directeur par intérim de l'IFA CHAUVIN		
Laurent FABRETTI	Directeur de l'IFA Saint Gratien		
Stéphane LE MEN	Directeur de l'INHAC		
Marianne CONDE-SALAZAR	Directeur des relations internationales de la DGA ERF	Franck DESROCHES	Adjoint au Directeur

Les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Elles annulent et remplacent celles précédemment données dans le même domaine.

Fait à Paris, le 15 septembre 2014

  
Pierre-Antoine GAILLY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision n ° 2014258-0006**

**signé par**  
**Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

**le 15 Septembre 2014**

**Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

Délégations de signature en matières  
spécifiques - 15 septembre 2014

## DÉCISION

### **Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,**

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;
- Vu la délibération de l'assemblée générale en date du 3 janvier 2013 ;

### **Décide :**

Sur proposition du Directeur général,

#### **ARTICLE 1 – DELEGATION RELATIVE AUX ACCORDS D'INDEMNISATION DES ASSURANCES**

De donner délégation de signature à Jean-Luc NEYRAUT, Directeur général adjoint chargé de l'administration générale, à effet de signer les accords d'indemnisation des compagnies d'assurances.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est donné délégation de signature à Jeanne-Marie DUMON, Directeur, adjoint au Directeur général adjoint chargé de l'administration générale, dans les mêmes conditions.

#### **ARTICLE 2 - DELEGATIONS DE SIGNATURE EN MATIERE IMMOBILIERE**

**1.** De donner délégation de signature à Richard BENAYOUN, Directeur du patrimoine et de l'immobilier, à effet de signer les actes suivants :

- conventions d'occupation consenties par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France à titre gracieux ou dont le loyer annuel est inférieur à 100.000 € (hors taxes et hors charges) ;
- baux et autres conventions d'occupation pris par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France dont le loyer annuel est inférieur à 45.000 € (hors taxes et hors charges) ou, après accord du Bureau de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France, lorsque le loyer annuel est supérieur à 45.000 € (hors taxes et hors charges) ;
- demandes et déclarations en matière d'urbanisme : déclaration de travaux, de changement de destination, demande de permis de construire, de démolir, d'aménager ;
- demandes d'autorisations administratives et déclarations prévues par le code de l'urbanisme, le code de la construction et de l'habitation, le code du patrimoine et le code de l'environnement ;
- déclarations fiscales en matière immobilière ;
- actes liés aux procédures d'expropriation et de préemption ;
- déclarations d'ouverture et de fin de chantier ;
- actes concourant à l'exécution des marchés de travaux : ordre de services, réception des travaux, application et levée des pénalités.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est donné délégation de signature à Pierre-Lionel BREVINION, Directeur adjoint du patrimoine et de l'immobilier, dans les mêmes conditions.



2. De donner délégation de signature à Jean DESTRIBATS, Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures à effet de signer les conventions d'occupation temporaire consenties par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France à titre gracieux ou dont le loyer est inférieur à 100.000 € (hors taxes et hors charges) portant sur les locaux du pôle Friedland (siège et annexes) pour des occupations d'une durée inférieure à 30 jours ;

En cas d'absence ou d'empêchement, il est donné délégation de signature à Karine MICHEL, responsable du pôle Gestion Friedland, dans les mêmes conditions.

3. De donner délégation de signature à Geoffroy SOULEZ, Directeur des services généraux, à effet de signer les conventions d'occupation temporaire consenties par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France à titre gracieux ou dont le loyer est inférieur à 100.000 € (hors taxes et hors charges) portant sur les locaux du pôle Bourse, de Tocqueville, de Champperret et de Guyancourt, pour des occupations d'une durée inférieure à 30 jours.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est donné délégation de signature à Thierry SERANE pour le pôle Bourse, à Olivier ROBERT pour les pôles Champperret et Guyancourt.

4. De donner délégation de signature aux agents ci-après dénommés, à l'effet de pouvoir signer, dans le respect des tarifs et des conventions-type dûment établis à cet effet, les conventions portant location de salles situées dans les locaux définis dans le tableau ci-après, pour des occupations d'une durée inférieure ou égale à 5 jours.

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Locaux concernés par la location de salles
		Nom	Fonction	
<b>Chambres d'industrie et de commerce départementales</b>				
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental CCID Paris	Odile JARRY	Directeur adjoint au DGDD	Locaux CCI situés au 2, place de la bourse Paris 2°
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental CCID Versailles-Yvelines	Christian BOYER	Directeur adjoint au DGDD	Locaux CCI situés aux 21, 23-25, avenue de Paris à Versailles
Tristan GILLOUARD	Directeur général délégué départemental CCID Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT	Directeur adjoint au DGDD	Locaux CCI situés au 191, avenue Paul-Vaillant Coutrier à Bobigny
Loïc CHOUIN	Directeur général délégué départemental CCID Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur adjoint au DGDD	Locaux CCI situés au 8, place Salvador Allende à Créteil
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental CCID Val-d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur adjoint au DGDD	Locaux CCI situés au 35, boulevard du port à Cergy

#### ARTICLE 3 - DELEGATIONS DE SIGNATURE RELATIVES AUX ATTESTATIONS VISEES A L'ARTICLE R 3332-4-1 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

De donner délégation de signature aux agents suivants dans la limite de leurs attributions à effet de signer les attestations délivrées à l'issue de la formation des exploitants de débits de boissons et prévues à l'article susvisé :

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement	
		NOM	FONCTION
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Mme Odile JARRY	Directeur adjoint au DGDD
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Christian BOYER	Adjoint au DGDD
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Marc-André DEMETZ	Directeur adjoint au DGDD
Tristan GILLOUARD	Directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT	Directeur adjoint au DGDD
Loïc CHOUIN	Directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur adjoint au DGDD
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental de la CCI Val d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur adjoint au DGDD

#### ARTICLE 4 - DELEGATIONS DE SIGNATURE EN MATIERE DE DEPOT LEGAL

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions à effet de signer tout acte nécessaire aux formalités du dépôt légal :

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement	
		NOM	FONCTION
Pascal MORAND	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative	Anne GALITZINE	Directeur chargé de la programmation de la DGA EMC
Jean-Claude SCOUBE	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises	Christophe PERRET	Chargé de mission
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication		
Bernard RAMANANTSOA	Directeur général de HEC Paris	Olivier MOREAU	Secrétaire général
Frank BOURNOIS	Directeur général de ESCP-EUROPE	Hervé DUFOORT	Secrétaire général
Dominique PERRIN	Directeur général de l'ESIEE	Henry-Frédéric DAIN	Secrétaire général
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Thierry ARNAUD	Secrétaire général
Jean DESTRIKATS	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures		

#### ARTICLE 5 - DELEGATION RELATIVE A LA GESTION ET AU DEPOT DES MARQUES

De donner délégation de signature à Didier ISRAEL, Directeur juridique à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014, à effet de signer tout acte y compris les actes de procédure relatifs au dépôt et à la gestion des marques de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France soit directement soit par l'intermédiaire d'un mandataire.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée à Micheline FERRAN, Responsable du service propriété intellectuelle et gestion des marques, dans les mêmes conditions.

#### ARTICLE 6 - DELEGATIONS RELATIVES AUX DOCUMENTS DU COMMERCE INTERNATIONAL

De donner délégation de signature aux agents dont les noms suivent à effet de signer les certificats d'origine, factures, légalisations, carnets de passage en douane ATA et tout autre document nécessaire au commerce international que la direction chargée des actions internationales et européennes de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France est habilitée à délivrer en vertu des lois, règlements, conventions internationales et accords entre les chambres de commerce et d'industrie :

NOM	FONCTION
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes
Georges FISCHER	Directeur réseaux et partenariats internationaux
Jean-Luc FERLANDE	Adjoint au directeur mission appui et conseil
Luc DARDAUD	Responsable du département FCE
Xavier FETTER	Responsable Ingénierie technique et réseaux
Christina VIERA	Responsable délivrance des formalités
Frédéric HENRI	Responsable réclamations ATA
Christèle LEMANAC'H	Conseiller en Formalités
Daniette JASEMIN	Conseiller en Formalités
Asnia BENYAHIA	Conseiller en Formalités
David MALEDON	Conseiller en Formalités
Audrey ALILI	Conseiller en Formalités
Emilie JOYEUX	Conseiller en Formalités
Nadjia PERRIN	Conseiller en Formalités
Romain DAUGERON	Conseiller en Formalités
Patricia FARESCOUR	Conseiller en Formalités
Raphaël GEORGIN	Conseiller en Formalités
Linda AGON	Conseiller en Formalités
Christine TISCHER	Conseiller en Formalités
Frédéric MOROT	Conseiller en Formalités
Mohamed REGGAD	Conseiller en Formalités
Cyrielle PONCY	Conseiller en Formalités
Isabelle PERROT	Conseiller en Formalités
Suzanne GOMEZ	Conseiller en Formalités
Olivier BARRET	Conseiller en Formalités
Jacques REYNAUD	Conseiller en Formalités
Karim BENTHAMI	Conseiller en Formalités

#### **ARTICLE 7 - DELEGATION DE SIGNATURE RELATIVES AUX DEMANDES D'IMMATRICULATION DE VEHICULES**

De donner délégation de signature à Geoffroy SOULEZ, Directeur des services généraux, à effet de signer les demandes d'immatriculation de véhicules et la délivrance des cartes grises pour l'ensemble des véhicules appartenant à la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

#### **ARTICLE 8 - DELEGATION EN MATIERE D'APPRENTISSAGE**

De donner délégation de signature à Thierry LAURENT, Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage, dans la limite de ses attributions, à effet de signer les décisions d'enregistrement, de refus et de retrait d'enregistrement des contrats d'apprentissage.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée à Dominique RABILLER, Responsable du pôle production, dans les mêmes conditions.

#### **ARTICLE 9 - DELEGATION EN MATIERE DE CONVENTIONS DE FORMATION CONTINUE**

De donner délégation de signature à Thierry LAURENT, Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage, à l'effet de signer les conventions de formation continue, relevant notamment de l'article L6313-1 du code du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée à Isabelle BRILLANT, Responsable du département supports, dans les mêmes conditions.

#### **ARTICLE 10 - DELEGATIONS DE SIGNATURE EN MATIERE DE CERTIFICATION CONFORME**

1. De donner délégation de signature à Jean DESTRIKATS, Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures, pour la certification conforme des procès-verbaux d'assemblée générale, de bureau et des décisions signées par le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;

2. De donner délégation de signature à Valérie HENRIOT-LE METAYER, Directeur des finances et du contrôle de gestion pour la certification conforme des copies des rapports des commissaires aux comptes de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France, des copies du DC7 et à effet de signer toute réclamation précontentieuse ou gracieuse auprès de l'administration fiscale, ainsi que les reçus fiscaux en cas de dons.

#### **ARTICLE 11 - DELEGATIONS DE SIGNATURE DES AVIS REQUIS PAR LES POUVOIRS PUBLICS EN MATIERE DE DEMANDES DE NATURALISATION**

De donner délégation à Jean DESTRIKATS, Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures, à l'effet de signer les avis de la CCI Paris – Ile-de-France se rapportant aux demandes de naturalisation de commerçants ou de chefs d'entreprises commerciales, tel que requis par les pouvoirs publics au titre de la réglementation en vigueur.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions à Patrick POCHE, Responsable du pôle représentations extérieures et activités réglementées.

\* \* \*

Sauf date de prise d'effet spécifique indiquée ci-dessus, les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Elles annulent et remplacent celles précédemment données dans le même domaine.

Fait à Paris, le 15 septembre 2014

  
Pierre-Antoine GAILLY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision n ° 2014259-0001**

**signé par**  
**Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

**le 16 Septembre 2014**

**Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

Délégation de signature pour la vente du  
Centre de Lajoux - 16 septembre 2014

## DECISION

### Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris – Ile-de-France,

- Vu l'article R 711-68 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;
- Vu la délibération adoptée par l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France le 11 septembre 2014 autorisant la vente par adjudication du centre de montagne de LAJOUX et habilitant son président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération,

### Décide :

Sur proposition du Directeur Général,

- de donner délégation à Richard BENAYOUN, Directeur du patrimoine et de l'immobilier, pour signer, dans les conditions définies par l'Assemblée générale du 11 septembre 2014, les actes nécessaires à la réalisation de la vente par adjudication du centre de LAJOUX (01410) 1560, route de la Combe-en-haut comprenant six bâtiments d'une surface de 3111 m<sup>2</sup> SHON, sur un terrain de plus de 12 ha.

En cas d'absence ou d'empêchement de Richard BENAYOUN, il est donné délégation de signature, dans les mêmes conditions et dans l'ordre où ils sont cités, à Jean-Luc NEYRAULT, Directeur général adjoint en charge de l'administration générale, et Etienne GUYOT, Directeur général.

Fait à Paris, le 16 septembre 2014



Pierre-Antoine GAILLY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2014258-0012**

**signé par  
Autres signataires**

**le 15 Septembre 2014**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris**

Arrêté portant subdélégation de signature par  
Monsieur Michel SAINT- JEAN, directeur  
interrégional des services pénitentiaires de  
PARIS - Avenant n ° 2 -



DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

DÉPARTEMENT DU BUDGET ET DES FINANCES

**AVENANT N° 2**  
**Arrêté portant subdélégation de signature par Monsieur Michel SAINT-JEAN**  
**directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris**

Le directeur interrégional,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la loi organique n° 2009-43 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution (1) ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu la loi n° 2006-1666 de finances pour 2007 modifiée et notamment son article 39 relatif à la création d'un compte de commerce pour l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 82-630 du 21 juillet 1982 modifié pris en application de l'article 3 du décret n° 82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n° 82-390 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des préfets sur les services de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-1490 du 2 décembre 2005 relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2006-1737 du 23 décembre 2006 portant application de l'article 39 de la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » ;

Vu le décret du 29 décembre 2006 portant règlement de la comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la Justice modifié relatif à l'organisation du ministère de la Justice, modifié par le décret n° 2010-1667 du 29 décembre 2010 ;

Vu le décret n° 2008-1489 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des directions interrégionales des services pénitentiaires ;

Vu le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Jean DAUBIGNY, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du 11 février 2014 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2013 du ministère de l'économie et des finances fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, du 24 mai 2013 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés, du 1er juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice et des Libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés, du 1<sup>er</sup> février 2012 portant renouvellement de Monsieur Michel SAINT-JEAN, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris pour une durée de trois ans à compter du 9 février 2012 ;

Vu l'arrêté n° 2013009-0013 du 9 janvier 2013 de Monsieur Jean DAUBIGNY, préfet de la région d'Île de France, préfet de Paris, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Michel SAINT-JEAN, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris ;

Décide :

**Article premier** : Les articles 1<sup>er</sup>, 4, 7 et 9 de l'arrêté n° 2014146-0006 du 26 Mai 2014 sont modifiés comme suit ;

« **Article premier** : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel du programme 107 (affectation des crédits, mouvements de crédits, mouvements de fongibilité asymétrique) :

- M Philippe OBLIGIS, adjoint au directeur interrégional, directeur fonctionnel ;
- Mme Annick PICOLLET, secrétaire générale, conseillère d'administration du ministère de la Justice ;
- Mme Catherine TRUC, chef du département du budget et des finances, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;
- Mme Marie-France TIGEON, chef de l'unité de la gestion des moyens généraux, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice.»

Le reste sans changement.

« **Article 4** : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat, de vérification du service fait relatifs au budget opérationnel du programme 107, titres 3, 5 et 6 :

#### **Département des affaires immobilières**

- M Patrice CHAVAL, chef du département des affaires immobilières, directeur technique 1<sup>ère</sup> classe ;
- Mme Corinne LAUPEN, technicienne, chef de l'unité des études et de la gestion patrimoniale ;



- Mme Dolly CHRISTANVAL, chef du suivi financier au département des affaires immobilières, secrétaire administrative ;

Subdélégation est également donnée aux agents susnommés pour le programme 309 « entretien des bâtiments de l'Etat ».

### **Département du Budget et des Finances**

- Mme Catherine TRUC, chef du département du budget et des finances, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;
- Mme Marie-France TIGEON, chef de l'unité de la gestion des moyens généraux, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;
- M Pierre GOBILLOT, chef de l'unité des achats et des marchés publics, attaché d'administration de l'Etat au ministère de la Justice. »

Le reste sans changement.

« **Article 7** : Subdélégation est donnée aux utilisateurs désignés ci-dessous pour engager dans Chorus Formulaires, les dépenses du programme 107, par des demandes d'achat ou subvention (enregistrement de la consommation d'une autorisation d'engagement et validation) et d'en constater le service fait.

### **Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis**

Rajouter comme délégataire :

- Mme Monette BEAUGENDRE, attachée principale d'administration de l'Etat au ministère de la Justice. »

Le reste sans changement.

« **Article 9** : Subdélégation est donnée aux utilisateurs désignés ci-dessous pour engager dans Chorus Formulaires, les dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 "cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire", par des demandes d'achat (enregistrement de la consommation d'une autorisation d'engagement et validation) et d'en constater le service fait.

### **Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis**

Rajouter comme délégataire :

- Mme Monette BEAUGENDRE, attachée principale d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ».

Le reste sans changement.

**Article 2** : Une copie de cet arrêté sera adressée au receveur général des finances, au directeur départemental des finances publiques de l'Essonne et aux fonctionnaires intéressés.

**Article 3** : L'arrêté n° 2014146-0006 du 26 mai 2014 et son avenant n°1, l'arrêté n° 2014189-0006 du 8 juillet 2014 - est modifié par le présent arrêté.

**Article 4** : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 15 Septembre 2014  
Le directeur interrégional des services  
pénitentiaires de Paris

Michel Saint-Jean



DISP  
3, avenue de la Division Leclerc  
B.P.103 – 94267 FRESNES Cedex  
Téléphone : 01 46 15 91 00  
Télécopie : 01 47 02 25 40



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014244-0084**

**signé par  
Autres signataires**

**le 01 Septembre 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Pascale DESCHEMAEKER, Cécile  
ASTARICK, ROLLAND Martine,  
AMOUROUX Yannick, CASTELLS Jean  
Luc, DELAROCQUE Patricia,  
DESPLANCHES Olivier, MAILLY Mireille,  
PERROT Françoise, QUINTANE Ludovic,  
SEJOURNE Bruno, SUISSA Sylvia,  
THEODORE Impéria



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU  
DÉPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris-Centre et services spécialisés  
**SIE Paris 2<sup>ème</sup> Vivienne**  
13 rue de la Banque  
75111 Paris Cedex 02

## Délégation de signature

La comptable, madame Martine COMTE , responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 2<sup>ème</sup> arrondissement Vivienne ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Mme DESCHEMAEKER Pascale, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 2<sup>ème</sup> Vivienne, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
ASTARICK Cécile	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
ROLLAND Martine	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
AMOUROUX Yannick	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CASTELLS Jean-Luc	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DELAROCQUE Patricia	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DESPLANCHES Olivier	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MAILLY Mireille	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PERROT Françoise	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
QUINTANE Ludovic	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SEJOURNE Bruno	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SUISSA Sylvia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
THEODORE Impéria	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

## Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'état en Ile-de-France.

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2014,

La comptable, responsable de service des impôts des entreprises



Martine COMTE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014259-0004**

**signé par**  
**Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

**le 16 Septembre 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Yohann KOCHEL, Marie- Aimée HIERSO,  
Richard TREZEGUET



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Paris, le **16 SEP. 2014**

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**AVENANT n°6-2014**

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,  
directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris,

- Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
- Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R\*247-4 ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret N° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;
- Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

**ARRETE**



PÔLE GESTION PUBLIQUE - SECTEUR PUBLIC LOCAL

DÉLÉGATIONS SPECIALES

POLE GESTION PUBLIQUE SECTEUR PUBLIC LOCAL	
Domaine RECETTES	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p><b>M. Yohann KOCHÉL</b> Contrôleur des Finances Publiques</p> <p><b>Mme Marie-Aimée HIERSO</b> Contrôleur des Finances Publiques</p> <p><b>M. Richard TREZEGUET</b> Contrôleur des Finances Publiques</p> <p>Référents du service recouvrement contentieux</p>	<p>Signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les demandes de renseignements,</li> <li>▪ les bordereaux de situation,</li> <li>▪ les extraits de titres de recettes,</li> <li>▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,</li> <li>▪ les délais de paiement pour les créances inférieures à 1 500 € et pour 3 mois maximum.</li> <li>▪ Dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs, les OTD et états de poursuites par voie de saisie pour les créances inférieures à 1 500 €.</li> </ul>



Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et prendra effet au 12 septembre 2014.

L'Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France  
et du département de Paris,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several vertical strokes and a horizontal line at the bottom, positioned above the printed name.

Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision n ° 2014253-0001**

**signé par**  
**Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**  
**d'Ile de France**

**le 10 Septembre 2014**

**Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt**

Arrêté portant subdélégation de signature de la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de forêt d'Ile-de- France pour l'exercice des missions des services de l'établissement FranceAgrimer



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

## **DECISION**

### **Portant subdélégation de signature de la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France**

#### **La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France**

- Vu** l'ordonnance n° 2009-325 du 29 mars relative à la création de l'agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,
- Vu** le décret n°84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère en charge de l'agriculture,
- Vu** le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'agence de service et de paiement, à l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,
- Vu** le livre VI du code rural, titre II, chapitre 1<sup>er</sup>, et notamment les articles R 621-27 et R 621-28,
- Vu** l'arrêté ministériel du 20 novembre 2012 nommant Madame Marion ZALAY, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Ile-de-France, à compter du 15 décembre 2012,
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2013004-007 du 04 janvier 2013 portant délégation de signature à Madame Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Ile-de-France, en matière administrative,
- Vu** la convention en date du 8 décembre 2009 entre le directeur général de FranceAgriMer et le préfet de la région Ile-de-France,
- Vu** la décision en date du 2 avril 2009 du directeur général de FranceAgriMer modifiée par la décision du 19 décembre 2012 portant organigramme et organisation générale de l'établissement parue au bulletin officiel n°52 du ministère chargé de l'agriculture du 28/12/2012,
- Vu** la décision N°FranceAgriMer/ST/2013/41 en date du 2 septembre 2013 portant délégation de signature du directeur général de FranceAgriMer au profit de Monsieur Jean DAUBIGNY, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, en qualité de représentant territorial de FranceAgriMer, et d'ordonnateur délégué en résultant,
- Vu** la décision préfectorale n°2014252-0006 du 9 septembre 2014 du représentant territorial de France-AgriMer, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France pour l'exercice des missions des services de l'Etablissement FranceAgriMer.

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : délégation de signature est donnée à :

Monsieur Sébastien FAUGERE, secrétaire général, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région Ile-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale ;

Madame Sylvie de SMEDT, chef du service régional de l'information statistique et économique, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances relatives aux activités du réseau régional RNM et nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région Ile-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale ;

Madame Juliette FAIVRE, chef du service régional de l'économie agricole, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région Ile-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale et des missions ci-dessus déléguées à monsieur Sébastien FAUGERE et à madame Sylvie de SMEDT.

En cas d'empêchement ou d'absence de Madame Juliette FAIVRE, chef du service régional de l'économie agricole, la subdélégation est donnée à Monsieur Vincent BOULESTEIX, adjoint au chef de service, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région Ile-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale et des missions ci-dessus déléguées à monsieur Sébastien FAUGERE et à madame Sylvie de SMEDT ;

Monsieur Philippe MOREAU, chef du pôle économie des filières – FranceAgriMer au sein du service régional de l'économie agricole, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région Ile-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale et des missions ci-dessus déléguées à monsieur Sébastien FAUGERE et à madame Sylvie de SMEDT ;

Monsieur Ahmed MASMI, agent du pôle économie des filières – FranceAgriMer, au sein du service régional de l'économie agricole, à l'effet de signer, en cas d'empêchement de monsieur Philippe MOREAU, les billets de financement pour les collecteurs de céréales au profit des établissements de crédit, prévus en matière de financement avec aval de l'établissement.

**Article 2** : la décision n°2014153-0007 du 02 juin 2014 est abrogée.

**Article 3** : la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et aux agents intéressés et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et sur le site internet de FranceAgriMer.

Fait à Cachan, le 10 SEP. 2014

La directrice régionale et interdépartementale  
de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt

Marion ZALAY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision n °2014254-0001**

**signé par**  
**Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Ile- de- france**

**le 11 Septembre 2014**

**Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement**

Décision n °2014-023 portant subdélégation en  
matière administrative



PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS

Direction régionale et interdépartementale  
de l'hébergement et du logement

Décision n° 2014- 023

portant subdélégation de signature en matière administrative

**LE DIRECTEUR RÉGIONAL ET INTERDÉPARTEMENTAL  
DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE,**

- VU le code de justice administrative,
- VU le code de l'urbanisme,
- VU le code de la construction et de l'habitation,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code de l'action sociale et des familles,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de la santé publique,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié, portant charte de la déconcentration,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,

- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile-de-France,
- VU le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de M. Jean DAUBIGNY, préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris,
- VU l'arrêté du 27 juillet 2010 du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer et du ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique, portant nomination de M. Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France,
- VU l'arrêté n° 2013-002-0014 du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France,
- VU l'arrêté du 16 juillet 2010 du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, portant nomination de M. Michel CHPILEVSKY, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, directeur de l'unité territoriale de Paris,

## **DECIDE**

### **Article 1er**

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Michel CHPILEVSKY, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, directeur de l'unité territoriale de Paris,
- M. Hervé LEROY, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France,

dans les matières et pour tous les actes mentionnés dans l'arrêté préfectoral susvisé pour le département de Paris.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel CHPILEVSKY, la subdélégation de signature prévue à l'article 1er est donnée, dans la limite de leurs compétences respectives et pour le département de Paris, aux fonctionnaires suivants :

- Mme Annie CHOQUET, chef du service de l'accueil et de l'hébergement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à :
  - . Mme Valérie BRISBOIS, chef du bureau de l'hébergement d'insertion,
  - . Mme Mathilde MOULIN, chef du bureau de la veille sociale et de l'hébergement d'urgence,

- Mme Christine RICHARD, chef du service du logement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à :
  - . Mme Fatima FETOUHI, adjointe au chef du service du logement,
  - . M. Simon VIDAL, chef de la mission du droit au logement opposable et Mme Naima HOUIDI, adjointe au chef de la mission du droit au logement opposable,
  - . Mme Dominique HUEBER, chef du bureau de l'accès au logement, Mme Fabienne ERAVILLE, adjointe au chef du bureau et Mme Claude CHAMBRY, adjointe au chef du bureau,
  - . Mme Sophia BOUZID-DUPENLOUP, chef du bureau du maintien dans le logement et Mme Marie-Christine DOUCET, adjointe au chef du bureau
  - . Mme Annie MALTAT, chef du bureau de l'insertion par le logement,
  
- Mme Marie-Laure FRONTEAU, chef du service habitat et rénovation urbaine et, en cas d'absence ou d'empêchement à :
  - . M. Philippe CHANTRE, adjoint au chef du service habitat et rénovation urbaine,
  - . M. Pierre BAYLE, chargé de mission habitat
  - . M. Bertrand TALDIR, chef du bureau du développement de l'offre, du logement social et de la rénovation urbaine,
  - . M. Christophe COUPAT, chef du bureau des relations avec les bailleurs sociaux et les collecteurs,
  - . Mme Véronique PERCHAUD, responsable du pôle habitat privé,
  - . M. Gérard BOREL, chargé de mission habitat privé,
  - . M. Fabrice SOULIE-BELREPAYRE, chef du bureau de l'amélioration de l'habitat privé,
  - . M. Farid HATCHANE, chef du bureau de la lutte contre le saturnisme,
  - . Mme Lila DIOUF, adjointe au chef du bureau de la lutte contre le saturnisme.

### Article 3

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture Paris.

Fait à Paris, le

11 SEP. 2014

Le directeur régional et interdépartemental  
de l'hébergement et du logement



Jean-Martin DELORME







PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision n °2014254-0002**

**signé par**  
**Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Ile- de- france**

**le 11 Septembre 2014**

**Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement**

Décision n °2014-024 portant subdélégation en  
matière d'ordonnancement secondaire



PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS

Direction régionale et interdépartementale  
de l'hébergement et du logement

Décision n° 2014 - 024

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnateur secondaire

**LE DIRECTEUR REGIONAL ET INTERDEPARTEMENTAL DE  
L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA REGION ILE-DE-FRANCE,**

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, modifiée, relative aux lois de finances,
- VU le code des marchés publics,
- VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics,
- VU la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale,
- VU le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État,
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,

- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile-de-France,
- VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de M. Jean DAUBIGNY, préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris,
- VU l'arrêté du 13 mars 2008 portant modification des règles relatives à la comptabilité de l'État,
- VU l'arrêté du 27 juillet 2010 du ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, et du ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique, portant nomination de M. Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France,
- VU l'arrêté du 16 juillet 2010 du ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, portant nomination de M. Michel CHPILEVSKY, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, directeur de l'unité territoriale de Paris,
- VU l'arrêté n° 2013016-0005 du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

## **DECIDE**

### **Article 1er**

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Michel CHPILEVSKY, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, directeur de l'unité territoriale de Paris,
- M. Hervé LEROY, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France,

à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence de l'ordonnateur secondaire pour le département de Paris, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel CHPILEVSKY, subdélégation est donnée, pour le département de Paris et dans la limite de leurs compétences respectives, à :

- Mme Annie CHOQUET, chef du service de l'accueil et de l'hébergement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Mathilde MOULIN, chef du bureau de la veille sociale et de l'hébergement d'urgence, à Mme Valérie BRISBOIS, chef du bureau de l'hébergement d'insertion,
- Mme Christine RICHARD, chef du service du logement, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Fatima FETOUHI, adjointe au chef du service du logement,
- Mme Marie-Laure FRONTEAU, chef du service habitat et rénovation urbaine et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Philippe CHANTRE, adjoint au chef du service de l'habitat et de la rénovation urbaine, à M. Pierre BAYLE, chargé de mission habitat, à M. Bertrand TALDIR, chef du bureau du développement de l'offre, du logement social et de la rénovation urbaine, à Mme Véronique PERCHAUD, responsable du pôle habitat privé, à M. Farid HATCHANE, chef du bureau de la lutte contre le saturnisme et à Mme Lila DIOUF, adjointe au chef du bureau de la lutte contre le saturnisme.


## Article 3

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture Paris.

Fait à Paris, le

11 SEP. 2014

Le directeur régional et interdépartemental  
de l'hébergement et du logement



Jean-Martin DELORME





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision n °2014255-0002**

**signé par**  
**Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Ile- de- france**

**le 12 Septembre 2014**

**Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement**

Décision n °2014-026 portant subdélégation en  
matière d'ordonnancement secondaire

PRÉFET DE REGION DE L'ILE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale  
de l'hébergement et logement

Décision n° 2014 – 026

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

**LE DIRECTEUR REGIONAL ET INTERDEPARTEMENTAL DE  
L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT D'ÎLE-DE-FRANCE,**

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
- VU le code des marchés publics,
- VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics,
- VU la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général de la comptabilité publique,
- VU le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale,
- Vu le décret n°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État,
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le décret du 5 juin 2013 portant nomination de M. Philippe GALLI, Préfet de la Seine-Saint-Denis,



- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile-de-France,
- VU l'arrêté du 13 mars 2008 portant modification des règles relatives à la comptabilité de l'État,
- VU l'arrêté n° NOR DEVK1016879A du 27 juillet 2010 du ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer et du ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique, portant nomination de M. Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France,
- VU l'arrêté n° DEVK1106592A du 18 Mars 2011 de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement portant nomination de M. Jacques SALHI, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, directeur de l'unité territoriale de l'hébergement et du logement de la Seine-Saint-Denis,
- VU l'arrêté n°2013/1640 du 11 juin 2013 du préfet de la Seine-Saint-Denis portant délégation de signature à M. Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

## **DECIDE**

### **Article 1**

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Jacques SALHI, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, directeur de l'unité territoriale de l'hébergement et du logement de la Seine-Saint-Denis,
- M. Hervé LEROY, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,

à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral n°2013/1640 du 11 juin 2013 susvisé pour le département de Seine-Saint-Denis.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques SALHI, la subdélégation de signature mentionnée à l'article 1 pourra être exercée par :

- Mme Marie REY, chef du service de l'hébergement et de l'accès au logement de l'unité territoriale de la Seine-Saint-Denis et Mme Carole RIFOSTA, adjointe au chef de service,

- M. Nicolas MOUYON, chef du service de l'habitat et de la rénovation urbaine et Mme Elli NEBOUT-JAVAL, adjointe au chef du service de l'habitat et de la rénovation urbaine,

à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé.

### Article 3

Subdélégation de signature est donnée, pour le département de Seine-Saint-Denis, à :

- Mme Marie REY, chef du service de l'hébergement et de l'accès au logement de l'unité territoriale de la Seine-Saint-Denis et Mme Carole RIFOSTA, adjointe au chef de service,
- M. Nicolas MOUYON, chef du service de l'habitat et de la rénovation urbaine et Mme Elli NEBOUT-JAVAL, adjointe au chef du service de l'habitat et de la rénovation urbaine,

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les propositions de titre de perception ainsi que les pièces suivantes de liquidation des dépenses :

- états de règlement,
- états d'acomptes,
- prise en attachement des dépenses (répertoire D),
- certificats pour paiement.

### Article 4

Subdélégation de signature est donnée, pour le département de Seine-Saint-Denis, à :

- M. Bernard BIRBAUD, chargé de mission « plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées »,
- M. Pascal CASSAGNE, chef du bureau de l'accès au logement,
- Mme Martine BONATTI, adjointe au chef du bureau de l'accès au logement,
- M. Pierre BIGNON, adjoint au chef du bureau de l'accès au logement,
- Mme Martine GABET, chef de la mission du droit au logement opposable,
- Mme Anne-Sophie CARTON, chef bureau de la prévention des expulsions,
- M. Nicolas CHANTOME, chef du bureau populations et territoires,
- Mme Chantal Marianne NAVARRO, chef du bureau structures et associations,
- M. Nicolas DEMENET, chef du bureau logement adapté,
- Mme. Patricia COUDERC, chef du bureau de la politique et des observatoires locaux de l'habitat,
- M. Olivier QUINTON, chef du bureau du logement social,
- M. Simon LAPORTE, chef du bureau de la rénovation urbaine,
- Mme. Tiphaine ESNAULT, chef du bureau des interventions sur l'habitat privé,
- Mme Gaëlle PAYEN-LELEU, adjointe au chef du bureau du logement social de la cellule éradication de l'habitat indigne,
- Mme Céline MORVAN, chargée de mission « veille sociale »,

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les propositions de titre de perception ainsi que les pièces suivantes de liquidation des dépenses :

- états de règlement,
- états d'acomptes,
- prise en attachement des dépenses (répertoire D).

### Article 5

Subdélégation de signature est donnée, pour le département de Seine-Saint-Denis, au titre de la validation dans Chorus Formulaires à :

M. MOUYON Nicolas  
Mme NEBOUT-JAVAL Elli  
M. QUINTON Olivier  
Mme ESNAULT Tiphaine  
Mme PAYEN-LELEU Gaëlle  
Mme COUDERC Patricia  
M. LAPORTE Simon  
M. BIRBAUD Bernard  
Mme GABET Martine  
Mme CARTON Anne-Sophie  
Mme REY Marie  
Mme RIFOSTA Carole  
M. CHANTOME Nicolas  
Mme NAVARRO Chantal Marianne  
M. DEMENET Nicolas  
Mme MORVAN Céline

### Article 6

La présente décision est transmise au préfet de la Seine-Saint-Denis et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Paris, le

12 SEP. 2014

Le directeur régional et interdépartemental  
de l'hébergement et du logement



Jean-Martin DELORME



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision n °2014255-0003**

**signé par**  
**Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Ile- de- france**

**le 12 Septembre 2014**

**Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement**

Décision n °2014-025 portant subdélégation en  
matière administrative



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE REGION DE L'ILE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale  
de l'hébergement et logement

Décision n° 2014 – 025

portant subdélégation de signature en matière administrative

**LE DIRECTEUR REGIONAL ET INTERDEPARTEMENTAL DE  
L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT D'ÎLE-DE-FRANCE,**

- VU le code de justice administrative,
- VU le code de l'urbanisme,
- VU le code de la construction et de l'habitation,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code de l'action sociale et des familles,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de la santé publique,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifiée portant charte de la déconcentration,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret du 5 juin 2013 portant nomination de M. Philippe GALLI, Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile-de-France,

VU l'arrêté n° DEVK1016879A du 27 juillet 2010 du ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer et du ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique portant nomination de M. Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France,

VU l'arrêté n° DEVK1106592A du 18 Mars 2011 de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement portant nomination de M. Jacques SALHI, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, directeur de l'unité territoriale de l'hébergement et du logement de la Seine-Saint-Denis,

VU l'arrêté n°2013/1639 du 11 juin 2013 du préfet de la Seine-Saint-Denis portant délégation de signature à M. Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France, en matière administrative,

## **DECIDE**

### **Article 1**

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Jacques SALHI, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, directeur de l'unité territoriale de l'hébergement et du logement de la Seine-Saint-Denis,

- M. Hervé LEROY, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,

dans toutes les matières et pour tous les actes mentionnés dans l'arrêté préfectoral n°2013/1639 susvisé pour le département de Seine-Saint-Denis.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques SALHI, la subdélégation de signature mentionnée à l'article 1 pourra être exercée par :

- Mme Marie REY, chef du service de l'hébergement et de l'accès au logement et Mme Carole RIFOSTA, adjointe au chef du service, M. Nicolas MOUYON, chef du service de l'habitat et de la rénovation urbaine et Mme Elli NEBOUT-JAVAL, adjointe au chef du service de l'habitat et de la rénovation urbaine.

### Article 3

Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants de l'unité territoriale de l'hébergement et du logement de la Seine-Saint-Denis, pour le département de Seine-Saint-Denis :

#### 1- Service de l'hébergement et de l'accès au logement

1.a) Pour l'ensemble des actes, décisions, correspondances, pièces, conventions du service de l'hébergement et de l'accès au logement

- Mme Marie REY, chef du service de l'hébergement et de l'accès au logement et Mme Carole RIFOSTA, adjointe au chef de service.:

1.b) Pour l'ensemble des actes, décisions, correspondances, pièces relevant des missions et bureaux suivants :

- Mission du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées et travail social
- M. Bernard BIRBAUD, chargé de mission « plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées »,
- Bureau de l'accès au logement
- M. Pascal CASSAGNE, chef du bureau de l'accès au logement,
- Mme Martine BONATTI, adjointe au chef du bureau de l'accès au logement,
- M. Pierre BIGNON, adjoint au chef du bureau de l'accès au logement.
- Mission du droit au logement opposable
- Mme Martine GABET, chef de la mission du droit au logement opposable.
- Bureau de la prévention des expulsions
- Mme Anne-Sophie CARTON, chef du bureau de la prévention des expulsions.
- Bureau populations et territoires
- M. Nicolas CHANTOME, chef du bureau populations et territoires
- Bureau structures et associations
- Mme Chantal Marianne NAVARRO, chef du bureau structures et associations.
- Bureau logement adapté
- M. Nicolas DEMENET, chef du bureau logement adapté.
- Mission travail social
- Mme Céline MORVAN, chargée de mission « veille sociale ».

## 2- Service de l'habitat et de la rénovation urbaine

2.a) Pour l'ensemble des actes, décisions, correspondances, pièces, conventions du service de l'habitat et de la rénovation urbaine :

- M. Nicolas MOUYON, chef du service de l'habitat et de la rénovation urbaine et Mme Elli NEBOUT-JAVAL, adjointe au chef du service de l'habitat et de la rénovation urbaine

2.b) Pour l'ensemble des actes, décisions, correspondances, pièces relevant des missions et bureaux suivants :

- Bureau de la politique et des observatoires locaux de l'habitat
- Mme Patricia COUDERC, chef du bureau de la politique et des observatoires locaux de l'habitat,
- Bureau du logement social :
- M. Olivier QUINTON, chef du bureau du logement social,
- Bureau des interventions sur l'habitat privé
- Mme Tiphaine ESNAULT, chef du bureau des interventions sur l'habitat privé,
- Mme Gaëlle PAYEN-LELEU, adjointe au chef du bureau des interventions sur l'habitat privé et chef de la cellule éradication de l'habitat indigne,
- Bureau de la rénovation urbaine
- Monsieur Simon LAPORTE, chef du bureau de la rénovation urbaine.

## 3- Mission d'appui au pilotage

Pour l'ensemble des actes, décisions, correspondances, pièces, conventions de la mission d'appui au pilotage M. Alain POREE DU BREIL

### Article 4

Sont exclus de la subdélégation consentie aux articles 1er, 2 et 3 du présent arrêté :

- les correspondances de toute nature adressées :
  - à la présidence de la République,
  - au Premier Ministre,
  - aux ministres, ministres délégués et secrétaires d'État,
  - aux parlementaires,
  - au président du conseil régional,
  - au président du conseil général,
  - aux maires,



- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics, à l'exception des offices publics de l'habitat désignés au L. 421-1 du code de la construction et de l'habitation,
- les arrêtés relatifs à la composition des commissions administratives et sous-commissions spécialisées,
- les ordres de mission relatifs aux déplacements des fonctionnaires hors du territoire métropolitain,
- les déclinatoires de compétences en matière de conflits d'attributions et les arrêtés élevant les conflits d'attributions,
- les correspondances entrant dans le cadre de la négociation de contrats de projets,
- les mémoires en défense présentés au nom de l'État à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la DRIHL, sauf en ce qui concerne les procédures d'urgence prévues au livre V du code de justice administrative.

### Article 5

La présente décision est transmise au préfet de la Seine-Saint-Denis et est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Paris, le

12 SEP. 2014

Le directeur régional et interdépartemental  
de l'hébergement et du logement



Jean-Martin DELORME





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

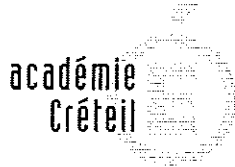
## **Arrêté n ° 2014258-0009**

**signé par  
Recteur de l'académie de Créteil**

**le 15 Septembre 2014**

**Rectorat de l'académie de Créteil**

Arrêté du 15 septembre 2014 portant  
délégation de signature à Madame Catherine  
RATEAU, chef du département de  
l'accompagnement et du suivi des politiques  
éducatives de l'académie de Créteil



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Arrêté du 15 septembre 2014 portant délégation de signature  
à Madame Catherine RATEAU,  
chef du département de l'accompagnement et du suivi des politiques  
éducatives de l'académie de Créteil

### LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation et notamment son article D.222-20 ;
- VU le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2014134-0002 du 14 mai 2014 portant délégation de signature en matière administrative et n°2014134-0003 du 14 mai 2014 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel du 30 septembre 2009, nommant madame Catherine RATEAU, APAENES, au rectorat de Créteil ;

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice, ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Catherine RATEAU, chef du département de l'accompagnement et du suivi des politiques éducatives, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes relevant de la compétence de la rectrice dans les matières suivantes :

- Actes relatifs aux actions pédagogiques en direction des élèves ;
- Actes relatifs à la scolarité ;
- Actes relatifs aux autoanalyses collectives et projets des lycées, lycées professionnels et E.R.E.A ;
- Autorisations pour le transport d'élèves dans un véhicule personnel ;

- Actes relatifs au suivi des E.P.L.E. :

- Avis de délégation et notifications de moyens et de crédits relevant des budgets opérationnels de programme « vie de l'élève » et « enseignement public du second degré » ;

- Correspondances ne faisant pas grief (transmissions, lettres d'informations).

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 20 mai 2014.

**ARTICLE 3 :** Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 15 septembre 2014

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014258-0010**

**signé par  
Recteur de l'académie de Créteil**

**le 15 Septembre 2014**

**Rectorat de l'académie de Créteil**

Arrêté du 15 septembre 2014 portant  
délégation de signature à Monsieur Julien  
VASSEUR, chef du département de  
l'organisation scolaire de l'académie de Créteil



Arrêté du 15 septembre 2014 portant délégation de signature  
à Monsieur Julien VASSEUR,  
chef du département de l'organisation scolaire de l'académie de Créteil

### LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation et notamment son article D.222-20 ;
- VU le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2014134-0002 du 14 mai 2014 portant délégation de signature en matière administrative et n°2014134-0003 du 14 mai 2014 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 13 juin 2012, nommant monsieur Julien VASSEUR, APAENES, au rectorat de Créteil ;

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice, ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Monsieur Julien VASSEUR, chef du département de l'organisation scolaire, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes relevant de la compétence de la rectrice dans les matières suivantes :

- Autorisations concernant des activités hors enseignement ;
- Actes relatifs au suivi des E.P.L.E. :
  - Avis de délégation et notifications de moyens et de crédits relevant des budgets opérationnels de programme « vie de l'élève » et « enseignement public du second degré » ;
- Actes d'engagement des dépenses de personnels d'assistance éducative des premier et second degrés ;

- Arrêtés accordant les congés parentaux et de grave maladie pour les personnels de surveillance et d'assistance éducative ;
- Autorisation de cumul des rémunérations concernant les personnels de surveillance et d'assistance ;
- Correspondances ne faisant pas grief (transmissions, lettres d'informations).

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 20 mai 2014.

**ARTICLE 3 :** Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 15 septembre 2014

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2014258-0011**

**signé par**  
**Recteur de l'académie de Créteil**

**le 15 Septembre 2014**

**Rectorat de l'académie de Créteil**

Arrêté du 15 septembre 2014 portant délégation de signature à Madame Martine AMIOT, directrice de la pédagogie, déléguée académique à la formation des personnels enseignants et déléguée académique à la formation des personnels d'encadrement de l'académie de Créteil



Arrêté du 15 septembre 2014 portant délégation de signature à  
Madame Martine AMIOT, directrice de la pédagogie,  
déléguée académique à la formation des personnels enseignants et déléguée académique à  
la formation des personnels d'encadrement de l'académie de Créteil

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation et notamment son article D.222-20 ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2014134-0002 du 14 mai 2014 portant délégation de signature en matière administrative et n°2014134-0003 du 14 mai 2014 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'attestation rectorale en date du 8 septembre 2014 nommant madame Martine AMIOT, inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régionale, directrice de la pédagogie, déléguée académique à la formation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation et déléguée académique à la formation des personnels d'encadrement ;
- VU l'arrêté rectoral du 15 juillet 2013 affectant monsieur Jacques DROGO, APAENES, au rectorat de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Martine AMIOT, directrice de la pédagogie, déléguée académique à la formation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation et déléguée académique à la formation des personnels d'encadrement, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de l'éducation nationale, déléguées à la rectrice de l'académie de Créteil, par l'arrêté préfectoral susvisé,
- Actes concernant la formation des personnels
  - Convocations des stagiaires ;
  - Ordres de mission des formateurs ;
  - Etats de liquidation des vacances de formateurs ;
  - Bons de commande et factures relatifs au matériel pédagogique, au transport des stagiaires ou des formateurs, frais de déplacement (programme 141, action 10).

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de madame Martine AMIOT, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Jacques DROGO, chef du service de la formation des personnels,
- à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences tous les actes courants relevant de son service.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté du 20 mai 2014. .

**ARTICLE 4 :** Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 15 septembre 2014

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014258-0013**

**signé par  
Recteur de l'académie de Créteil**

**le 15 Septembre 2014**

**Rectorat de l'académie de Créteil**

Arrêté du 15 septembre 2014 portant  
délégation de signature à monsieur Raymond  
DARGEIN, directeur des systèmes  
d'information de l'académie de Créteil



Arrêté du 15 septembre 2014 portant délégation de signature à monsieur Raymond DARGEIN,  
Directeur des systèmes d'information de l'académie de Créteil

### LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2014134-0002 du 14 mai 2014 portant délégation de signature en matière administrative et n°2014134-0003 du 14 mai 2014 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'attestation rectorale en date du 8 septembre 2014 nommant monsieur Raymond DARGEIN, professeur agrégé hors classe détaché dans le corps des ingénieurs de recherche, directeur des systèmes d'information de l'académie de Créteil à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014 ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 23 janvier 2013 nommant madame Isabelle TORDJMAN, ingénieur de recherche, au rectorat l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 ;

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Monsieur Raymond DARGEIN, directeur des systèmes d'information, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes relatifs aux matières suivantes :

- marchés publics ;
- contrats ;

- coordination et développement des applications informatiques des services académiques et des EPLE ;
- assistance informatique ;
- ainsi que les bons de commande et factures du domaine de l'informatique jusqu'à un montant de 5.000 euros, dans le cadre du Budget Opérationnel de Programme 214 : « soutien de la politique de l'éducation nationale », article de regroupement 02 : fonctionnement, ainsi que dans le cadre du Budget Opérationnel de Programme 141 : « enseignement scolaire public second degré », article de regroupement 02.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Raymond DARGEIN, délégation de signature est donnée à :

- Madame Isabelle TORDJMAN, directrice adjointe des systèmes d'information,

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes courants relevant de la direction des systèmes d'information.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté du 20 mai 2014.

**ARTICLE 3 :** Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Créteil, le 15 septembre 2014

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

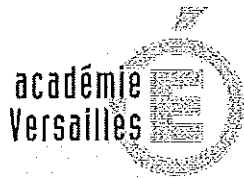
## **Arrêté n °2014251-0036**

**signé par  
Recteur de l'académie de Versailles**

**le 08 Septembre 2014**

**Rectorat de l'académie de Versailles**

Arrêté du 08 septembre 2013 modificatif de  
l'arrêté du 20 septembre 2013 - Délégation de  
signature du Recteur aux services académiques



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES  
CHANCELIER DES UNIVERSITES

\*\*\*\*\*

Rectorat  
3, boulevard  
de Lesseps  
78017  
Versailles  
Cedex

ARRETE

Division  
D'Appui et Conseil aux  
Etablissements et aux  
Services

Dossier suivi par  
Jean-Michel FERRE  
Tél.  
01 30 83 44 10  
Tc.p.  
01 30 83 50 29  
Mél  
[ce.daces@ac-versailles.fr](mailto:ce.daces@ac-versailles.fr)

L'arrêté rectoral modifié du 20 septembre 2013 portant délégation de signature est modifié ainsi que suit :

Article 1 :

A l'article 3, remplacer « Monsieur Christophe COUTON » par « **Madame Farhana AKHOUNE** » et modifier le dernier paragraphe ainsi que suit :  
« **Madame Nicole BORRELLY**, chargée de la division des achats et de la logistique à l'exclusion des actes d'engagement des paiements et des dépenses et son adjoint, **Monsieur Joël BRES** »

Il est ajouté un article 4.1.5 rédigé ainsi que suit :

« Sont autorisés à valider dans CHORUS formulaires le constat de Service Fait:

Jacky GALICHER/Suzanne ROUX	( DSI )
Nicole BORRELLY / Joël BRES	( DALOG )
Jean-Michel FERRE / Francine CRISTOVAO	( DACES )
Philippe DUVIGNEAU / Christiane JASNAULT	( DAFPA )
Ghislaine BARBET / Marie-Noëlle NARVAEZ	( DIPP )
Suzel PRESTAUX / Yvonne NOMBRE	( CIO )
Mireille JEANNEAU / Pascal POTTIER	( DSDEN78 )
Florian GERVAISON	( DSDEN 91 )
François-Xavier HABAY / Mirlaine DOUNAT	( DSDEN92 )
Catherine DEMEZ	( DSDEN95 ) »

A l'article 5.1, remplacer « Madame Sylvie GUILLEMOTO » par « **Monsieur Fabrice TANJON** » et supprimer « Monsieur Fabrice TANJON, son adjoint ».

Aux articles 9.1, 9.2, 9.3 et 9.4, remplacer « Monsieur Pierre MATHIEU » par « **Madame Maria NOEL**, secrétaire générale par intérim ».

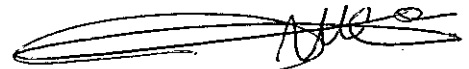


Article 2 :

Le secrétaire général de l'académie de Versailles et les inspecteurs d'académie – Directeurs académiques des services de l'éducation nationale sont chargés chacun pour ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté publié au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Versailles, le 8 septembre 2014.

Le Recteur



Pierre-Yves DUWOYE